

Deuxième séance, mercredi 8 février 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2016-DAEC-24: Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Rapport 2016-DAEC-240: Des véhicules avec batterie électrique et pile à combustible à hydrogène pour le parc automobile de l'Etat (suite directe du P2016-GC-107); discussion. – Motion 2016-GC-46: Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 138b MSE 2014–2016); prise en considération. – Motion 2016-GC-52: Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 48 al. 1); prise en considération. – Mandat 2016-GC-57: Une réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) à réussir; prise en considération. – Rapport d'activité 2016-GC-112 de la CIP «détention pénale» aux parlements pour l'année 2015; discussion. – Rapport 2016-DEE-2: Encadrement des jeunes en difficulté majeure en vue de leur insertion professionnelle; discussion. – Elections judiciaires et ordinaires.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} Eliane Aebischer, Paola Ghielmini et Bernadette Hänni-Fischer; MM. André Schneuwly et Laurent Thévoz.

Sans justification: M. Marc Menoud.

M^{mes} Anne-Claude Demierre et Marie Garnier, conseillères d'Etat, sont excusées.

Communications

Le Président. 1. Nomination de commissions. – Le Bureau du Grand Conseil a nommé deux commissions parlementaires ordinaires. La première commission, composée de 11 membres, examinera le projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco. Elle sera présidée par le député André Schoenenweid.

La deuxième commission, composée de 11 membres, examinera le projet de décret relatif au crédit d'études pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal à Fribourg. Elle sera présidée par le député Benoît Rey.

Le Bureau du Grand Conseil a nommé le député Jean-Daniel Wicht président de la Commission des routes et cours d'eau.

2. Présidence de la Commission des pétitions. – Je rappelle aux membres de la Commission des pétitions qu'ils doivent se réunir ce matin lors de la pause à la salle de séance du deuxième étage de l'Hôtel cantonal pour désigner le président ou la présidente de leur commission.

3. Séance de la délégation fribourgeoise à la CIP-GYB. – Je rappelle aux membres de la délégation à la Commission inter-

parlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) qu'ils tiennent une petite séance de constitution ce matin, durant la pause. Celle-ci aura lieu à l'ancienne salle du Tribunal cantonal, qui se trouve à cet étage, à droite de l'entrée de la Salle des pas perdus.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de loi 2016-DAEC-24 Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC)¹

Rapporteur: Markus Bapst (PDC/CVP, SG).

Commissaire: Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ich habe meinen Bericht in deutscher Sprache vorbereitet und werde mich heute morgen daran halten.

Die Kommission ist einstimmig für Eintreten und begrüsst die vollständig informatisierte Lenkung der Baugesuche. Die Kommission begrüsst insbesondere, dass alle Beteiligten am Verfahren durch die Einführung von FRIAC jederzeit Zugriff aufs Dossier haben und den Stand des Verfahrens, je nach Berechtigung natürlich, abrufen können. Die Kommission war der Auffassung, dass auch die Bürgerinnen und Bürger, welche potentiell am Auflagedossier interessiert sind, dieses online konsultieren können. Dies entspricht dem Informationsgesetz und der Transparenz bei als öffentlich anerkannten Informationen, was bei einem Baugesuch zweifelsohne der Fall ist.

¹ Message et préavis pp. 111ss.

Die Gemeinden müssen bei der Einführung gut informiert werden. Informationsveranstaltungen sind geplant. Hier ist besonders zu beachten, dass Gemeinden ohne eine professionelle Bauverwaltung gut betreut werden müssen, damit die Einführung des neuen Verwaltungsinstruments auch reibungslos klappen wird.

Die Kommission wünscht, dass in einer Übergangsfrist das Verfahrens papierlos durchgeführt werden kann, das heisst, nach einigen Jahren sollte man vollständig auf Papierdossiers verzichten können. Es macht keinen Sinn, doppeltspurig zu arbeiten. Es wird aber verstanden, dass ein Papierdossier mit Originalunterschriften bis auf Weiteres aufrechterhalten wird – dies wegen rechtlicher Aspekte, der Unterschrift und schliesslich für das Staatsarchiv, wo nach wie vor ein Dossier in Papierform abgelegt wird.

Die Kommission hat auf Fragen im technischen Bereich und zu Kosten kompetent Antwort erhalten und konnte in diesem Bereich zufriedengestellt werden. Die Kommission empfiehlt Ihnen deshalb einstimmig, sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte, einzutreten und die Annahme ihres Projekt bis.

Le Commissaire. Der Staatsrat unterbreitet Ihnen mit der Botschaft zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Raumplanungs- und Baugesetzes Vorschläge für Gesetzesgrundlagen für eine vollständige elektronische Durchführung der Baubewilligungsverfahren.

Warum machen wir das? Wir haben heute oft einen schwierigen Zustand für Gemeinden, Gesuchsteller und Planer, wenn es darum geht, Kohärenz beim Umsetzen, beim Einreichen und bei der Beglaubigung und Bewilligung eines Verfahrens zu erhalten und wir möchten neu mit dem vollautomatischen Baubewilligungsverfahren mehr Effizienz und eine systematische Verfolgbarkeit für alle Parteien gewährleisten.

Es ist ein kleiner aber gleichzeitig wichtiger Schritt für etwas, was sich der Staatsrat bereits in der vorangehenden Legislatur als Ziel gesetzt hat unter dem Etikett «Herausforderung 7». Es geht um ein E-Government nicht als solches, sondern um ein E-Government im Dienste der Bürgerin und des Bürgers. Mit diesem Schritt – der im Übrigen im Wesentlichen noch unter meinem Vorgänger in die Wege geleitet wurde, dem ich an dieser Stelle danken möchte – wurde hier ein wichtiger Schritt in die Wege geleitet.

Après examen de diverses possibilités sur le plan informatique, le Conseil d'Etat s'est assuré d'éviter, ce qui arrive parfois dans nos sociétés modernes, non seulement d'inventer mais de réinventer la roue. C'est la raison pour laquelle le système qui vous est proposé, comme banque de données informatiques et comme système informatique, est basé sur un système développé à l'origine par le canton de Neuchâtel, éprouvé depuis de longues années, avec une application et une introduction systématisée pour l'ensemble des communes neuchâteloises depuis le 1^{er} janvier 2016 et des expé-

riences, des résultats positifs que nos amis neuchâtelois ont pu constater. Cette solution neuchâteloise a fait des émules puisqu'elle a été, entre-temps, suivie par les cantons de Vaud, du Tessin, de Bâle-Campagne, d'Uri. Elle est en cours d'introduction dans les cantons du Jura et, comme nous aurons encore l'occasion de le développer aujourd'hui, de Fribourg. C'est une manière vivante et constructive de vivre le fédéralisme, c'est-à-dire qu'on évite des solutions centralisées. Un canton met de l'énergie, met des ressources financières, informatiques, humaines, et les autres partagent ensuite ce système. Il s'agit, dans ce sens-là, d'un système copropriétaire, c'est-à-dire que chacun des copropriétaires – il s'agirait aussi du canton de Fribourg – a la possibilité, dans son indépendance, en fonction de ses particularités, de développer ensuite le système sans que cela remette en cause l'ensemble du système. Le système dit CAMAC, qui est le système de base à l'origine du système FRIAC (FRIBourg Autorisation de Construire), a été reconnu comme solution de référence par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux des travaux publics.

Quels sont les principaux avantages du système? Nous pouvons, avec ce système, optimiser la durée de traitement, d'une part, individuellement parce que les choses vont plus rapidement si on peut les traiter de manière informatique. On évite aussi un certain nombre de pannes par des saisies à double, à triple ou à quadruple des mêmes données, parfois de manière manuelle. D'autre part, les informations peuvent être traitées de manière parallèle, c'est-à-dire que plusieurs services de l'Etat amenés à se prononcer, au lieu de se prononcer successivement sur un dossier, peuvent le faire en parallèle. Ce sont des gains de temps qui sont possibles sur les procédures. C'est quelque chose qui est régulièrement demandé même si le canton de Fribourg a atteint au cours des dernières années un rang tout à fait honorable en comparaison intercantonale en ce qui concerne la vitesse des traitements. On peut toujours faire mieux et cette application devrait nous permettre d'avancer dans cette direction-là.

Autres avantages importants: la transparence, la traçabilité du dossier tout au long du processus.

Le troisième point important concerne les dossiers qui doivent être repris temporairement: on dispose d'une information systématisée dans le domaine des archives. A ce sujet, la question a été posée en commission: mais pourquoi faut-il encore des dossiers papier si on peut tout informatiser? Nous serons peut-être, dans 5 ou 10 ans, dans une ère entièrement informatisée. Nous avons besoin, pour des raisons d'archivage, pour des raisons de solidité des données, à court terme en tout cas, de versions papier, au moins une formellement doit être conservée. Cela ne remet, en revanche, pas en question l'accélération des vitesses de traitement par le système informatique.

Voilà en quelques mots les principaux avantages et les principales raisons qui nous ont poussés à vous proposer aujourd'hui cette modification de la loi qui donne, non pas le système en tant que tel, mais qui donne les bases légales nécessaires au développement du système informatique.

La consultation a montré les échos largement favorables d'une soixantaine de participants. Pratiquement tout le monde était d'accord sur le principe d'introduire ces nouvelles bases légales. Nous avons eu un certain nombre de questionnements de la part des communes. Suivant la situation des communes, petites communes, très grandes communes, les attentes ne sont pas exactement les mêmes face à ce type de système informatique. La commission a eu l'occasion de discuter d'un certain nombre de ces éléments et a, sur la question des communes, reçu des réponses. Sur la question de l'accès, qui était un deuxième aspect remis en question dans le cas de la procédure de consultation – c'est-à-dire: qui a accès à quel moment aux données des procédures? –, la commission a fait une proposition qu'elle a adoptée, comme l'a déjà relevé son rapporteur, à l'unanimité. Cette proposition concerne l'accès des citoyens et des citoyennes tout au long de la procédure à l'ensemble des données. Le Conseil d'Etat a pris connaissance de cette proposition, l'a faite sienne et s'y est donc rallié. Dans ce sens-là, compte tenu de la volonté, d'une part, de simplifier les procédures administratives, d'utiliser les possibilités de l'e-government pour accélérer les procédures et les rendre plus efficaces, d'autre part, d'utiliser aussi les possibilités de collaborations et de synergies avec d'autres cantons, le Conseil d'Etat est convaincu que le projet qu'il a adopté le 28 novembre 2016, qui a été complété par la commission unanime, est cohérent, équilibré et propre à atteindre les objectifs fixés. Au vu de ce qui précède, il vous propose d'accepter l'entrée en matière sur le projet bis issu des travaux de la commission parlementaire et de l'adopter avec la modification proposée par la commission.

Genoud François (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien entre en matière sur cette modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, application FRIAC, et ceci à l'unanimité.

Les arguments suivants nous ont amenés à cette décision: l'application proposée est nécessaire, elle permettra ainsi une informatisation complète depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper. La logique de service de l'Etat aux citoyens est adaptée au monde électronique. Le travail en parallèle au sein de l'administration aboutira, nous l'espérons, à une accélération de la procédure.

Lors de nos discussions, les points suivants nous ont interpellés: les délais de l'adaptation de la version papier à la version électronique doivent être convenables. Les informations concernées par ce projet sont de nature publique, il est donc essentiel que chaque citoyen puisse les consulter sans être en possession d'un matériel informatique professionnel ou d'un

master en informatique. Pour les citoyens ne répondant pas aux critères précédents, les informations doivent être également accessibles gratuitement auprès des communes. Il est obligatoire que toutes les entités administratives cantonales utilisent cette application et ne puissent pas ainsi freiner la procédure. Le groupe démocrate-chrétien a également pris connaissance de l'amendement proposé par la commission. Il s'y rallie à une forte majorité.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat den Gesetzesentwurf zur Einreichung der elektronisch übermittelten Baugesuche intensiv diskutiert. In Anbetracht dessen, dass damit eine schnellere Abwicklung einer Baubewilligung möglich sein sollte, sind wir für Eintreten.

Bekanntlich steckt aber der Teufel bei Umsetzungen vielfach im Detail, das heisst in der Frage, wie eine öffentliche, für jedermann zugängliche Auflage reglementarisch auszuarbeiten ist. Vor allem für kleinere Gemeinden muss eine genügend lange Frist für die Papierversion vorgesehen werden. Bei der elektronischen Version ist die Einsichtnahme so zu regeln, dass alle Personen, welche ein Baugesuch konsultieren wollen, Zugang erhalten und dass die Aufsichtsbehörde Missbräuche ausschliessen kann.

In diesem Sinne wird unsere Fraktion grossmehrheitlich dem Antrag der Kommission zustimmen.

Senti Julia (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion tritt ebenfalls auf den Vorschlag ein und unterstützt das Projekt bis einstimmig. Die Anwendung FRIAC ist ein elektronisches Instrument, welches vor allem dank gleichzeitiger Bearbeitung einer Baubewilligung durch mehrere betroffene Dienststellen zu einem effizienteren Verfahren führen wird. Freiburg erfindet das Rad jedoch nicht neu, sondern springt inspiriert von der Neuenburgerlösung CAMAC auf den Zug Richtung effizienter elektronischer Administrativverfahren auf.

Afin de tenir compte du fait qu'une demande de construction doit pouvoir être consultée par tout citoyen, notre fraction demande de voter oui à la version bis du projet de loi incluant l'article 135a al. 5 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). L'introduction d'une nouvelle application pour l'informatisation de la procédure du permis de construire répond à un besoin évident au vu de l'évolution de notre société, de la technologie et de la nécessité pour tous les acteurs impliqués de pouvoir s'appuyer sur un suivi des dossiers de construction efficient et moderne. Elle va dans le sens d'une simplification des processus administratifs et d'une recherche d'efficacité, ce qui réjouit le groupe libéral-radical qui a fait de la lutte contre la bureaucratie excessive et la gestion efficace de l'Etat deux de ses priorités. Elle permettra d'offrir un service nécessaire, attendu par les communes, les préfectures, les citoyens, les

mandataires et les entreprises. Son déploiement nécessite une adaptation législative que le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité.

De nombreux acteurs ont collaboré à la mise en place de la solution FRIAC qui, nous le souhaitons, répondra aux principales attentes de toutes les organisations et personnes impliquées. A ce titre, nous remercions particulièrement la DAEC et le SeCA qui ont œuvré en parfaite collaboration avec les communes, les préfets et les mandataires de prestations, notamment pour arriver à une solution qui devrait satisfaire aux besoins de tous.

A la lecture du message du Conseil d'Etat, deux craintes se dégagent toutefois. Tout d'abord, le déploiement de l'application informatique reste un défi technique colossal au vu de nombreux naufrages de grands projets informatiques, et je ne parle pas ici spécifiquement du canton de Fribourg. Nous pouvons, à ce titre, espérer que le projet est solide et ne coulera pas à l'approche du premier iceberg. Je veux croire que le personnel impliqué saura relever le défi en tenant compte, et c'est important, de la convivialité et simplicité nécessaires à l'utilisateur de masse. Je vous invite dans ce sens à privilégier le service à l'utilisateur plutôt qu'une dogmatique informatique rigoriste comme cela se vit trop souvent. Comme le politique, le spécialiste se doit avant tout de considérer son engagement prioritairement dans le sens d'un service rendu à la société.

La deuxième crainte est législative. En effet, si les outils techniques donnent satisfaction, il est important que la population dans son entier puisse bénéficier des facilités ainsi créées et profiter pleinement d'un accès administratif simplifié et d'un service en ligne performant. Dans ce sens, le groupe libéral-radical soutiendra l'amendement proposé par la commission – je remercie le Conseil d'Etat de le soutenir aussi – qui demande d'élargir l'offre à chaque citoyenne et citoyen dans ce canton pour les dossiers d'enquête publique.

D'autre part, si nous comprenons qu'une période de transition est nécessaire, autant sous l'angle technique et matériel que celui du temps d'adaptation nécessaire pour les communes et futurs utilisateurs, nous souhaitons que cette situation de transition ne devienne pas éternelle et demandons de pouvoir au plus vite renoncer à la multiplication des versions papier, pour des raisons d'efficience, de diminution de charge administrative et des raisons écologiques notamment.

Convaincu de la nécessité du déploiement de l'application FRIAC, le groupe libéral-radical souhaite plein succès au canton pour le défi qui consistera à déployer cette application.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec satisfaction du message relatif aux modifications législatives de la LATeC afin d'y inclure les dispositions permettant l'utilisation du logiciel FRIAC. Notre groupe soutient les modifications proposées à l'unani-

mité ainsi que la proposition de la commission qui demande que le public puisse accéder par internet aux documents de mise à l'enquête. Au-delà de la problématique législative, le groupe Vert Centre Gauche félicite le Conseil d'Etat pour le choix de la solution logicielle CAMAC développée conjointement avec d'autres cantons. Il est en effet inutile de réinventer la roue dans chaque canton. D'une manière générale, le groupe invite le Conseil d'Etat à chercher à favoriser de telles synergies également pour d'autres applications. La mise en œuvre de FRIAC permettra d'optimiser la gestion des permis de construire et d'améliorer la communication entre les différents acteurs. Elle permettra notamment aux requérants de connaître l'état de leurs demandes et éviter un grand nombre d'échanges téléphoniques entre les communes, préfectures et l'administration cantonale. Dans ce sens, le groupe Vert Centre Gauche soutient l'entrée en matière.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Si on peut être tout à fait favorable à cette digitalisation de tout le dossier de manière à simplifier les tâches des différents services, de la préfecture, des communes et des différents intervenants, on peut se poser la question s'il est judicieux de vraiment ouvrir à tout le public l'entier du dossier, comme cela a bien été précisé tout à l'heure par M. le Commissaire. Personnellement, afin de maintenir la confidentialité par rapport à certaines parties du dossier, de garantir l'exclusivité des plans, d'éviter l'incitation à faire opposition et de garantir l'intérêt privé prépondérant, j'ai déposé un amendement pour revenir à la solution initiale. Je reviendrai dans le détail ultérieurement.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Beschleunigung der Baubewilligungsverfahren ist im Interesse aller. Darum ist die Einführung der elektronischen Dossiers zu begrüßen.

Als ehemaliger Präfekt muss ich aber sagen, dass es noch andere Möglichkeiten gibt, ein Baubewilligungsverfahren zu beschleunigen. Zum Beispiel kann eine Gemeinde ein Gesuchsdossier sofort nach Prüfung an die Baudirektion weiterleiten und nicht warten und warten und warten, bis die Auflage abgelaufen ist, bis der Gemeinderat wieder einmal getagt hat, um erst dann das Dossier weiterzuleiten. Auch allfällige Einsprachen könnten mit Einspracheverhandlungen unter Umständen erledigt werden. Hier kann mit einer Einspracheverhandlung bis zu 3 Wochen Zeitgewinn erreicht werden.

Auch weigern sich leider viele Gemeinden aus Bequemlichkeitsgründen, Einspracheverhandlungen zu führen, was eben helfen würde, unnötige Einspracheentscheide verfassen zu müssen. Auch hier könnte viel Zeit gewonnen werden.

Zudem muss ich als ehemaliger Präfekt feststellen, dass viele Architekten die Dossiers ungenügend verfassen und auch auf Mahnungen der Gemeinden nicht reagieren und dann irgendeinmal der Baudirektion die Schuld für das lange Verfahren geben. Das ist nicht korrekt.

Die elektronische Einreichung ist sicher zu begrüßen, doch sind andere Faktoren oft viel ausschlaggebender für ein langes Verfahren.

Le Rapporteur. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et qu'un amendement a été déposé par Christian Ducotterd pour biffer l'article 135a al. 5. On en discutera lorsque nous serons à cet article.

Concernant les commentaires ou les suggestions apportées, plusieurs intervenants ont mis le doigt sur la période transitoire en ce sens que les communes doivent avoir assez de temps pour s'adapter. C'était aussi un souci de la commission, je l'ai dit lors de l'entrée en matière. Effectivement, les communes qui n'ont pas de structures professionnelles, en matière de services techniques et autres, doivent être soutenues vraiment par les instances de l'Etat, notamment par des «Informationveranstaltungen», pour que l'outil soit bien mis en place et qu'il n'y ait pas de difficultés particulières.

Il faut relever que la technique en la matière aujourd'hui est relativement simple. Les utilisateurs du web qui emploient les outils Dropbox, d'autres serveurs FTP savent déjà plus ou moins comment cela fonctionne. Donc cela ne devrait pas poser un grand problème au niveau de l'application et de l'utilisation de cet outil.

Quant à la dernière intervention du député Bürgisser, Herr Bürgisser hat zu 100% Recht. Ich habe auch in meiner Praxis immer wieder erfahren, dass, wenn man ein Dossier einreicht, manchmal sehr viel Zeit verstreicht, auf den Gemeinden aber auch später bei den Dienststellen, dass die Dossiers nicht schnell genug zirkulieren. Dies ist gerade der Vorteil der neuen Lösung. Die Dienststellen werden nämlich gleichzeitig die Gesuchsunterlagen einsehen und parallel arbeiten können, was die Verfahren beschleunigen wird.

Es ist auch richtig, dass gewisse Dossiers manchmal nicht vollständig sind. Hier sind aber die Gemeinden gefordert. Sie müssen als Empfänger prüfen, ob die Dossiers vollständig sind. Solange diese nicht vervollständigt worden sind, haben sie natürlich das Recht, diese nicht weiterzureichen. Das wird – auch aus meiner Erfahrung – nicht oder zu wenig häufig gemacht.

Ich werde dann zu den einzelnen Artikeln noch den einen oder anderen Kommentar abgeben.

Le Commissaire. Je remercie les représentants des différents groupes de leurs prises de positions. J'ai pris note de l'entrée en matière de manière générale, qui est approuvée. Les quelques remarques qui ont été faites sur la solidité du projet, notamment la question du service à l'utilisateur, ne peuvent guère être commentées: ces choses ne sont pas réglées maintenant dans la base légale. Mais, comme nous en avons déjà discuté en commission, un accent sera mis sur l'utilisateur, tant les communes, notamment les communes qui ont peut-

être moins de moyens à disposition pour assurer rapidement le transfert du système, que les personnes individuelles qui se trouvent parfois un peu démunies face à la modernité et à l'informatique. Différentes solutions sont déjà prévues et seront mises en œuvre, notamment durant la phase transitoire pour rassurer. J'ai entendu les volontés, d'une part, d'avoir une phase transitoire correcte pour les personnes qui ont besoin d'un petit peu de temps, mais en même temps une phase transitoire qui ne soit pas trop longue pour éviter aussi l'insécurité du droit parce que c'est toujours plusieurs procédures parallèles, avec des variations dans les formes; cela n'assure pas nécessairement la cohérence du droit. Nous aurons le souci, d'une part, d'assurer les meilleures conditions possibles pour cette phase transitoire sans la prolonger inutilement.

Was die Bemerkungen von Herrn Grossrat Bürgisser betrifft: Ich möchte mich definitiv nicht in Ihre Evaluation der Arbeit der Gemeinden einmischen. Wir haben ja auch im Kanton Freiburg eine Gewaltentrennung.

Was Ihren Wunsch für eine bessere Qualität der Dossiers betrifft: Ich habe nach 7 Wochen im Amt festgestellt, dass es grosse qualitative Unterschiede gibt. Wir haben zahlreiche Eingaben, die wir behandeln müssen. Ich kann den Gemeinden und den Betroffenen, die eine rasche Arbeit beim Staat oder beim Kanton wollen nur empfehlen, dem Wunsch und den Empfehlungen von Grossrat Bürgisser zu folgen, nämlich eine gute Qualität einzureichen. Das garantiert deutlich mehr Tempo bei der Umsetzung in unseren Ämtern.

Richtig ist auch: Informatik ist gut, Qualität soll damit aber nicht überflüssig werden.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 135A (NOUVEAU)

Alinéa 1

Le Rapporteur. Ich mache darauf aufmerksam, dass es beim Einreichen um die Baugesuche geht. Wir haben in der Kommission darüber geredet, ob man die Anwendung später auch auf Plangenehmigungsverfahren ausdehnen kann oder soll. Es geht hier ja zum Beispiel um die Ortsplanungsrevision oder auch um Quartierpläne. Hier wurde dies in Aussicht gestellt, aber im Moment geht es tatsächlich um die Baugesuche.

Le Commissaire. Je confirme ce que dit le rapporteur de la commission, c'est-à-dire que sur la base de certaines questions qui ont été posées, nous traitons aujourd'hui des autori-

sations de construire et non pas des procédures qui ont trait aux différents plans.

Il a été convenu et précisé à la commission qu'il est envisagé dans un deuxième temps, une deuxième étape, de pouvoir étendre le côté informatique et l'informatisation des procédures. Mais vous savez, dans la vie, le mieux est l'ennemi du bien. Nous commençons donc par cette première étape qui concerne les autorisations de construire.

Je précise là aussi, sur la base de certaines questions posées, qu'il s'agit bien de l'obligation de déposer et traiter sous forme électronique les demandes de permis de construire, de démolir ou d'implantation, respectivement les demandes préalables et les plans annexes nécessaires. Donc, la notion d'obligation est bien comprise, c'est la raison pour laquelle nous avons un délai de transition qui permettra à l'ensemble des citoyens, citoyennes et communes concernées de tenir compte des nouvelles règles.

> Adopté.

Alinéa 2

Le Rapporteur. La commission a été confrontée à l'une ou l'autre question portant sur la deuxième phrase: «Auf begründetes Gesuch können weitere Behörden und Organe ermächtigt werden, die Anwendung zu benutzen.»

La question était: quels sont ces «autres autorités ou organes»? Par exemple, les CFF, Groupe E et autres sont des organisations qui ont fréquemment besoin de consulter ou de déposer des dossiers. C'est pour cette raison que cette phrase figure à l'alinéa 2.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter.

> Adopté.

Alinéa 3

> Adopté.

Alinéa 4

Le Rapporteur. Le souhait de la commission est que la période transitoire où les deux systèmes parallèles – papier et électronique – soit la plus courte possible.

Le Commissaire. C'est également le point de vue du Conseil d'Etat, en sachant que pour cette partie-là des considérations, la phase transitoire risque d'être un peu plus longue, notamment en raison des règles sur l'archivage que nous devons encore examiner de plus près. Actuellement, nous sommes tenus de garder au moins une version papier pour des raisons légales. Pour le moment, nous n'avons pas de «Migros-data» à cette obligation-là.

> Adopté.

Alinéa 5 (nouveau)

Le Rapporteur. La commission vous propose l'introduction de cet alinéa pour plusieurs raisons. D'abord, on constate qu'on a un magnifique outil qui facilitera la vie des professionnels qui déposent ou qui consultent et la vie des services de l'Etat. La commission était de l'avis qu'on devrait donner ces mêmes possibilités d'accès à un citoyen ou citoyenne qui aimerait consulter un dossier mis à l'enquête publique.

Aujourd'hui, la technique – cela nous a été confirmé en commission – le permet. Je vous rappelle qu'aujourd'hui déjà vous le faites. Vous téléchargez ou vous consultez des dossiers, des gros dossiers sur un serveur FTP, sur une plateforme, comme par exemple Dropbox, une des plus connues pour n'en citer qu'une. On peut s'imaginer un fonctionnement un peu dans le même esprit.

La commission a aussi discuté d'un certain nombre de risques, par exemple l'accès à un dossier que quelqu'un rechercherait, par exemple depuis le Japon ou la Thaïlande. Là, on a clairement dit qu'il faut mettre quelque part un outil à disposition permettant un contrôle de qui a accès, mais ça, c'est aussi facile parce que vous pouvez vous inscrire et un mot de passe vous est remis. Il y a une possibilité de contrôle de qui aurait accès. On n'a pas voulu régler ces détails dans la loi parce qu'il faut encore y réfléchir mais la technique le permet. C'est pour cette raison qu'on a tout simplement fixé le principe de base dans la loi, comme pour d'autres articles. Dans ce sens, la commission a surtout considéré que c'est une enquête publique. Donc, les informations ont un caractère public, il n'y a rien à cacher. Les autres législations, comme par exemple le droit à l'accès et à l'information publique, rendent aussi son accès plus facile. Dans cet esprit-là, la commission a souhaité que cet alinéa figure dans la loi.

Le Commissaire. Der Grund, der den Staatsrat dazu geführt hat, sich der Meinung der einstimmigen Kommission anzuschliessen, residiert im Geiste des Gesetzes. Wir sind davon ausgegangen – und das geht auch aus der Botschaft hervor –, dass die neuen informatischen Mittel dazu gedacht sind, alles zu vereinfachen, Verfahren zu vereinfachen, der Bürgerin und dem Bürger die Information, die so oder so öffentlich ist, zugänglich zu machen.

Wir sind nach den Diskussionen in der Kommission zum Schluss gekommen, dass der teilweise geäußerte Wunsch, den Zugang zu den Informationen an bestimmte Selektionskriterien zu binden, vermutlich zu deutlich mehr Rechtsverfahren führen könnten. Man sagt beispielsweise, es gibt Zugangskategorien, die für bestimmte Bürger möglich sind und für andere nicht. Wer macht dann das? Machen das die Gemeinden? Macht das irgendein Amt? Das wird garantiert zu Verfahren führen von Leuten, die mit den Entscheiden nicht zufrieden sind. Nebst der Tatsache, dass es gegen den Geist des Gesetzes verstösst, würde es zu mehr Rechtsverfahren, zu mehr Bürokratie, zu mehr Zeitverlusten führen. Das

ist der Grund, warum sich der Staatsrat im Geiste des Gesetzes der Meinung der einstimmigen Kommission angeschlossen hat. Es geht letztlich auch darum, eine gewisse Transparenz zu gewährleisten.

Und wie der Berichterstatter der Kommission bereits erwähnt hat: Wir legen hier Grundsätze fest. Wir werden auf unteren Rechtsebenen festlegen, wie das dann genau umgesetzt wird. Das heisst nicht, dass ab dem Tag des Inkrafttretens des Gesetzes jede Bestimmung sofort sämtliche Auswirkungen bewirkt. Es gibt Übergangszeiten und innerhalb dieser Übergangszeiten werden wir mit reglementarischen Bestimmungen Probleme, wie sie auch der Berichterstatter erwähnt hat, lösen können. Der Grundsatz muss immer Vereinfachung, Beschleunigung, Offenheit und Zugang für die Bürgerinnen und Bürger sein.

In diesem Sinne möchten wir vermeiden, allzu viele Regeln ins Gesetz einzufügen und statt dessen mit einem relativ leichten Gesetz im Sinne der Eintretensvoten verschiedener Mitglieder der verschiedenen Gruppen eine möglichst effiziente und leichte Gesetzgebung machen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je dépose un amendement qui propose de revenir à la version originale et donc de biffer l'alinéa 5 (nouveau) proposé par la commission. Plusieurs questions se posent en effet par rapport à cette ouverture des dossiers à toute la population sous forme informatique, notamment en termes de confidentialité. On sait qu'un dossier de construction – M. le Commissaire l'a dit tout à l'heure: «Dans un premier temps, tout le dossier entier sera consultable sur Internet». Il l'a bien précisé et, en principe, ce qui a été dit sera fait.

On sait que lorsqu'on dépose un dossier, des conventions font entièrement partie du dossier, un budget d'exploitation – j'en ai fait l'expérience, je viens de déposer un dossier et j'ai le permis de construire actuellement –, un budget de construction font aussi partie du dossier. Certaines choses vont uniquement dans les services, alors qu'elles font partie intégrante du dossier au départ. On a des plans qui font partie du dossier et différentes choses. Cela veut dire qu'il y a des choses qui sont confidentielles qui, souvent, sont mises de côté par l'administration communale. On sait aussi qu'il y a une pratique variable dans les différentes administrations communales. Certaines savent ce qui est légal ou pas, ce qui peut être enlevé du dossier. Mais tout n'est pas clair pour les communes. J'ai fait quelques téléphones aujourd'hui et finalement, tout le monde a une autre idée.

On sait aussi que des conventions différentes, qui portent sur plusieurs millions pour des grandes entreprises, figurent aussi dans ces dossiers de construction. Que vont devenir les dossiers de conventions qui sont faites, par exemple, avec des voisins? Des grandes entreprises existent aujourd'hui dans le canton, comme Cartier. La problématique se pose aussi avec les terrains stratégiques. Quelle grandeur aura un dossier

d'une grande entreprise qui vient de l'extérieur, qui investit pour peut-être 100 millions dans le canton de Fribourg? Comment sera le dossier? Qu'est-ce qu'il y aura comme convention? Qu'est-ce qui fera partie entièrement du dossier de ces entreprises qui vont construire sur ces terrains stratégiques? Je me pose bien cette question.

Enfin, dites-moi ce qui sera consultable! Est-ce exact – comme vous l'avez dit tout à l'heure – que le dossier entier figurera sur Internet? J'ai de la peine à comprendre. Au point de vue technique, on a bien compris que ce serait possible et c'était aussi une question que je posais.

Au niveau de l'exclusivité des plans? On sait, aujourd'hui, qu'il y a une exclusivité des plans. Cela signifie qu'un architecte n'a pas le droit de faire des copies de plans d'un autre architecte. Aujourd'hui, si on va à l'administration communale, en principe, c'est pour faire opposition, c'est pour voir s'il y a un problème. La pratique dans les communes est, encore une fois, différente. Je n'ai pas pu savoir légalement si on avait le droit de copier les plans déposés à la commune. Personne n'a pu me répondre. J'ai entendu toutes les versions inimaginables.

Aujourd'hui, je me pose la question: est-ce qu'avec la consultation en ligne, légalement et dans tous les cas, on peut imprimer tous les plans? Chacun aura accès, chaque architecte du canton aura accès aux plans établis par d'autres architectes. Est-ce que l'exclusivité pourra être garantie?

L'incitation à faire opposition! On sait aussi que c'est une démarche d'aller à l'administration. C'est une démarche d'aller voir le secrétariat, d'aller consulter, de se plonger dans un dossier. C'est évidemment plus facile, à 20h, quand on n'a plus rien à faire, de se mettre devant l'ordinateur et de fouiller un dossier. Je pense que quand on fouille un dossier, on cherche peut-être la petite bête, on fait plus facilement opposition. Aujourd'hui, l'économie est paralysée par ces oppositions. On a pu le voir dans plusieurs dossiers, on n'avance pas. Notre canton a intérêt à avancer dans les dossiers, de construire ce qui peut être construit légalement.

Aujourd'hui, le fait de pouvoir consulter facilement ces plans est une incitation donnée à toute la population. Je peux comprendre que pour un avocat qui défend l'opposant c'est peut-être plus simple de le faire depuis son bureau. Ça coûte nettement moins cher que d'envoyer un stagiaire qui va passer du temps à l'administration communale pour aller voir un plan et faire des copies. Par contre, ni le requérant, ni la population, ni les gens honnêtes d'ailleurs n'ont d'intérêt que ces plans soient consultables par tout le monde.

Je vous propose d'accepter mon amendement, c'est-à-dire de revenir en arrière afin de garantir l'intérêt privé prépondérant.

Le Rapporteur. Au nom de la commission, évidemment, je combats cet amendement. J'ai déjà évoqué les raisons pour lesquelles la commission souhaite l'avoir. Je précise encore deux ou trois choses suite à l'intervention de M. Ducotterd.

D'abord – et je mets l'accent là-dessus – ce sont des informations publiques. Les documents à verser au dossier sont définis aujourd'hui dans la procédure. Tout ce qui est défini est consultable déjà aujourd'hui, en principe, par tout le monde. La commune fait une liste à l'entrée, peut-être. Certaines communes tiennent des listes, d'autres pas. Il est vrai qu'il y a des pratiques différentes, mais l'information est accessible à tout le monde. Ça, c'est le principe de base.

Après, si on veut changer ça parce qu'on pense qu'il existe une confidentialité dans l'un ou l'autre document, il faut commencer par peut-être changer le contenu d'un dossier. Là, l'Etat a besoin de connaître l'entier de son contenu. Par rapport aux choses qui ont été citées, il est vrai, qu'il y a entre autres des conventions mais, à ma connaissance, elles ne sont tout simplement pas à verser toutes au dossier. Il y a peut-être des domaines que je connais moins où c'est nécessaire. Dans le domaine que je connais, par exemple au niveau industriel, il y a parfois des rapports de risques qui peuvent contenir des secrets de production industrielle. Là, on fait une synthèse, par exemple dans le rapport d'impact qui est public, mais le rapport de risques n'est pas versé au dossier d'enquête publique. L'entreprise choisit si elle veut le verser ou pas. Si elle estime n'avoir pas à le verser au dossier d'enquête publique, le rapport ne figure pas dans le dossier d'enquête publique, il part directement à l'administration. Donc, le problème peut se régler à ce niveau-là.

Pour l'autre partie de l'intervention de M. Ducotterd où il dit que cela peut inciter à faire opposition: je vous rappelle tout simplement que faire opposition est un droit. La loi fixe qui peut faire opposition, notamment les organisations admises au plan national, mais aussi au plan cantonal. Pour moi, ne pas vouloir rendre plus facile l'accès au citoyen qui habite la commune en lui évitant de se déplacer n'est pas un argument. Je pense, au fond, que cela ne change rien.

Quant aux droits d'auteur, c'est vrai que c'est un problème, mais d'abord il y a des outils à disposition aujourd'hui. On peut protéger les PDF qu'on dépose. Si bien qu'on ne peut plus «bricoler» les documents électroniques par la suite. Et déjà aujourd'hui – je l'ai pratiqué moi-même – je peux aller consulter un dossier, je prends mon portable – qui est aussi un nouvel outil – je prends des photos des documents. Donc, aujourd'hui déjà, j'ai la possibilité de copier d'une manière très, très simple le document. Où est la différence entre une copie d'écran ou une copie de portable? Moi, je n'en vois pas vraiment! La seule chose différente est qu'on doit se déplacer. Aujourd'hui, on ne doit plus se déplacer.

Donc, je vous invite vraiment à suivre l'avis de la commission et à accorder cette facilité à la population.

Le Commissaire. J'aimerais d'abord remercier le député Ducotterd de nous avoir rendus attentifs à certaines questions qui peuvent se poser avec l'introduction des moyens électroniques. Elles se posent régulièrement dans d'autres domaines aussi que celui dont nous traitons aujourd'hui, lorsque nous passons de règles anciennes, orientées papier, vers des règles orientées fonctionnement électronique.

Vous soulevez notamment la question de la pratique variable, d'après les renseignements que vous avez pris, dans les communes quant aux règles de confidentialité de documents. Quels types de documents sont transmis? Quels types de documents ne sont pas transmis? Je pense que vous mettez le doigt sur un vrai problème. La question ensuite est quelle est la meilleure manière de résoudre ce problème? On ne fait rien, comme votre amendement le propose, c'est-à-dire on ne donne pas de droits supplémentaires ou, au contraire, comme l'a fait la commission unanime, on introduit une disposition générale qui va nous forcer, au niveau droit inférieur, à nous poser un certain nombre de questions sur la manière d'appliquer ces choses-là. Si on constate des incohérences entre communes, le fait de trouver des règles communes de confidentialité – elles existent déjà aujourd'hui, mais si elles sont pratiquées de manière variable d'une commune à l'autre, je ne pense pas que ce soit une bonne chose, cela signifie juste qu'il y a une certaine insécurité du droit, aussi pour les entreprises concernées, qui ont peut-être des droits de patentes, des droits de propriété intellectuelle ou autres à faire valoir – trouver des règles communes est plus intéressant. Pour une entreprise qui veut s'installer dans le canton de Fribourg, il est préférable de savoir quelles sont les conditions de protection des données qu'elles déposent dans le cadre d'un dépôt de dossier, quelle que soit la commune dans laquelle elle va déposer son dossier, plutôt que de devoir commencer à enquêter sur les pratiques des communes en matière de publication des plans ou non. Dans ce sens-là, je pense plutôt que la proposition de la commission unanime amène plus de cohérence et plus de sécurité du droit concernant un problème que vous avez tout à fait raison de soulever.

En ce qui concerne l'incitation au recours, peut-être deux choses. Le président de la commission a d'ores et déjà évoqué la possibilité aujourd'hui de prendre des photos. Ça commence par les gens très jeunes qui savent comment fonctionne un iPhone. Pour anecdote et mémoire, le jour où le Conseil des Etats a décidé de publier ses votes, après de longs débats – certaines et certains d'entre vous ont sans doute suivi dans les médias les pérégrinations qui ont amené, après de longues années, le Conseil des Etats à le faire – un des critères déterminants a été que n'importe quel citoyen, n'importe quelle citoyenne se trouvant dans les tribunes du Conseil des Etats peut faire au moment du vote, où les mains se lèvent, une petite photo sur son iPhone et que cela remplace allègrement les tableaux électroniques, raison pour laquelle on s'est dit, finalement, autant le faire de manière formalisée. Je pense que c'est un peu dans le même sens que devraient aller nos

réflexions ici, comme l'a aussi relevé le président de la commission.

En ce qui concerne les accès pour les avocats, vous avez évoqué l'exemple de l'avocat, qui devrait envoyer son stagiaire à la commune. Il peut faire les choses par voie électronique en dehors des heures d'ouverture des bureaux communaux. On peut aimer ou non le droit de recours, il existe. Je pense que le droit et le devoir de l'Etat n'est ni d'inciter le citoyen à s'en saisir, ni de l'en empêcher. A mon avis, il n'est définitivement pas du devoir de l'Etat de créer des obstacles administratifs supplémentaires pour l'exercice des droits des citoyennes et des citoyens, même lorsque ces droits peuvent parfois être un peu inconfortables. Ce n'est pas une raison pour rendre les choses plus difficiles pour les citoyennes et les citoyens.

C'est la raison pour laquelle je me rallie au nom du Conseil d'Etat à la proposition de la commission.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je voulais juste donner mon point de vue par rapport à la transparence qui aurait tendance à inciter à des nouvelles oppositions. Je pense que c'est l'inverse. Plus un dossier est transparent, plus la communication est bonne. Plus les voisins sont sollicités tôt, moins il y a d'oppositions et moins les oppositions sont virulentes. Donc, tout requérant saura aujourd'hui que son dossier sera accessible facilement par Internet. Dans certaines communes ayant des horaires de consultation réduits, c'est difficile pour les gens qui ont envie de consulter le dossier de le faire actuellement. Si vous avez des ouvertures en matinée deux fois par semaine, c'est pratiquement impossible pour quelqu'un qui travaille dans un autre canton, comme c'est le cas pour de nombreuses personnes chez nous. Mais l'expérience montre – en tout cas, nous l'avons fait à Villars-sur-Glâne où je suis conseiller communal – que plus la transparence est là, moins les oppositions sont virulentes.

Le Président. M. le Député Ducotterd, maintenez-vous votre amendement?

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Oui, je maintiens mon amendement, M. le Président.

- > Au vote, l'amendement Ducotterd opposé au projet bis est refusé par 90 voix contre 8; il y a 3 abstentions.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis)¹.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 8.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertsch Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Ueli Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 3.*

ART. 135B (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 178A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 123ss.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Confirmation du résultat de la première lecture.

Le Commissaire. Je me rallie.

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 98 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Pythou Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/

SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 98.*

S'est abstenu:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). *Total: 1.*

—

Rapport 2016-DAEC-240 Des véhicules avec batterie électrique et pile à hydrogène pour le parc automobile de l'Etat¹

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). Par le biais de ce postulat, auquel le Conseil d'Etat a aimablement répondu par une suite directe, mon ex-collègue député René Thomet et moi-même demandions au Gouvernement d'étudier la possibilité d'acquérir pour le parc automobile de l'Etat de Fribourg, des véhicules hybrides avec une batterie électrique et une pile à combustible à hydrogène et de se montrer ainsi progressiste en matière environnementale. Ce postulat arrive au bon moment car le Conseil d'Etat a édicté, le 26 juin dernier, une directive relative à l'achat des véhicules de l'Etat qui vise à favoriser des véhicules propres. Pourquoi cet intérêt? L'hydrogène, c'est l'énergie du futur et le canton de Fribourg a toutes les cartes en main pour devenir un précurseur du développement et de l'utilisation de cette énergie. Il serait dommage de rater ce coche. En résumé, cette énergie est relativement simple. Il faut casser une molécule d'eau H₂O pour obtenir de l'oxygène et de l'hydrogène.

Le 17 janvier dernier, au forum de Davos, treize leaders de l'énergie, des transports et de l'industrie, dont BMW, Daimler, Air Liquide, Alstom, Kawasaki, Shell, Total et j'en passe, ont lancé une grande alliance en faveur des technologies hydrogènes dans le contexte d'une vision à long terme, un élément-clé de la transition énergétique selon eux. La contribution de l'hydrogène est essentielle pour développer un système énergétique propre, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air. De grands constructeurs automobiles comme Hyundai, Toyota et Honda ont déjà développé des véhicules à hydrogène – voitures et bus – aux performances prometteuses. Alstom vient de signer avec les Chemins de fer allemands une prochaine mise en service des premiers trains à hydrogène, entre 2018 et 2020. A noter qu'un avion quatre places propulsé à l'hydrogène a vu le jour en Allemagne en 2016.

Comme on le constate, l'énergie à hydrogène est en plein développement. Au parc technologique BlueFactory, ici même dans le canton de Fribourg, la société Swiss Hydrogen SA, en partenariat étroit avec son actionnaire de référence Groupe E – donc aussi à quelque part l'Etat de Fribourg –,

¹ Texte du rapport pp. 125ss.

développe des véhicules à pile à combustible à hydrogène, des véhicules fribourgeois à hydrogène. Les véhicules développés n'émettent aucun polluant atmosphérique, ni gaz à effet de serre, durant leur conduite. C'est pollution zéro. Voilà le type de véhicules qu'il nous faut. Le seul hic pour l'instant, il faut le convenir, c'est leur prix. Ce n'est pas inabordable, mais c'est un peu plus cher. Cependant, selon mes sources, les prix mentionnés dans le rapport du Conseil d'Etat doivent être revus à la baisse. Il est vrai qu'on a tous vu que dans le canton d'Argovie, la Poste a arrêté son expérience avec les bus à hydrogène, non pas que cela ne marchait pas, mais que la Poste, malheureusement, ne réalisait pas assez de bénéfices. Il est à relever, selon leur communiqué, qu'en cinq ans, ces bus ont roulé 1,3 million de kilomètres et ont permis d'éviter l'émission de 1600 tonnes de CO₂ par rapport à des bus diesel. Cet essai a prouvé qu'il est possible d'utiliser l'hydrogène pour le transport régional, signale d'ailleurs la Poste. Conducteurs et passagers ont particulièrement apprécié leur conduite silencieuse et sans «à coup».

Pour conclure, je remercie le Conseil d'Etat de son intérêt pour ce type de véhicules. Je l'invite à s'engager pour l'environnement avec l'achat d'un tel véhicule, à adapter sa directive du 26 juin et à en recommander l'achat. C'est aussi cet engagement que je souhaite entendre ce matin de la part de M. le Conseiller d'Etat. L'hydrogène c'est l'énergie du futur; Fribourg doit être à la pointe. Merci de cette attention.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Tout d'abord, j'annonce mes liens d'intérêts: je travaille comme responsable romande des affaires publiques auprès de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du rapport qui nous est soumis. Notre groupe relève à satisfaction la volonté du Conseil d'Etat de favoriser les véhicules présentant un profil environnemental favorable, dans le cadre de sa directive relative à l'achat des véhicules de l'Etat. Notre groupe relève également que le Conseil d'Etat est prêt à informer ses unités administratives au sujet des piles à combustible à hydrogène de Swiss Hydrogen SA, de leur recommander l'achat d'un véhicule électrique équipé d'une telle pile et à adapter, si nécessaire, sa directive précitée. Cette prise de position va, de notre point de vue, dans le bon sens. Mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ce plenum, la politique environnementale et climatique ne doit pas occulter la dimension économique. Or, on peut constater – cela a été fait par mon préopinant – que de tels véhicules coûtent encore relativement cher pour l'instant.

Le groupe démocrate-chrétien tient également à relever qu'il est important de tenir compte de la complémentarité entre les différents types de motorisation alternatifs. Tout comme il est important de maintenir un approvisionnement énergétique suffisamment diversifié, il est important de maintenir une mobilité suffisamment diversifiée. Au niveau des véhi-

cules propulsés avec des carburants alternatifs, il y a de la place pour la mobilité électrique – sur de courtes distances pour l'instant –, la mobilité au gaz naturel avec une part aussi importante que possible de biogaz, la mobilité à hydrogène et peut-être, d'ici quelques années, d'autres modes de propulsion à trouver encore.

Il importe en tous les cas que les conditions-cadres légales soient, de manière générale, favorables à la mobilité écologique et que l'Etat soit exemplaire dans ce domaine.

Sur la base de ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Ce rapport sur l'étude d'achat de véhicules avec batterie électrique et pile à combustible à hydrogène, pour le parc automobile de l'Etat, fait suite au postulat Bonny/Thomet. L'entreprise Swiss Hydrogen SA est implantée dans le parc technologique de BlueFactory et le groupe libéral-radical salue l'ingéniosité et le dynamisme de cette PME. S'il est vrai que nous devons favoriser l'achat de véhicules hybrides, on constate néanmoins que le système proposé par Swiss Hydrogen SA est un système onéreux.

Le groupe libéral-radical rejoint le Conseil d'Etat qui, au vu des conclusions de ce rapport, permet aux différents services l'achat de véhicules avec des motorisations alternatives, mais ceci ne doit pas être une obligation ou inscrit dans une loi. Il soutient l'idée de recommander l'achat de véhicules électriques et d'informer les unités administratives au sujet des piles à combustible de Swiss Hydrogen SA.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Le groupe Vert Centre Gauche prend acte du rapport du Conseil d'Etat et je souhaite, au nom du groupe, ajouter quelques éléments à la discussion.

Les véhicules hybrides disposent soit de deux types de propulsions, soit de deux types de réservoirs distincts. Dans le cas des véhicules de Swiss Hydrogen SA, il s'agit de voitures à propulsion électrique alimentées par le courant issu des batteries de série et par le courant produit par une pile à combustible, l'hydrogène étant stocké dans des réservoirs supplémentaires. En raison de leur nature, les véhicules hybrides souffrent de désavantages:

1. un encombrement en poids et en volume des réservoirs ou des éventuelles motorisations supplémentaires;
2. une perte d'autonomie en raison du surpoids occasionné;
3. ces installations supplémentaires ont aussi un coût financier additionnel non négligeable, comme le relèvent le rapport du Conseil d'Etat et mes collègues.

Dès lors, pour s'affranchir des énergies fossiles, il n'est pas opportun de favoriser des véhicules hybrides. Il vaut mieux encourager les véhicules 100% électriques ou 100% à hydro-

gène. Le marché des véhicules 100% à hydrogène n'est pas encore mûr, en raison du manque de stations de production d'hydrogène et du nombre très restreint de modèles disponibles en séries. Du côté des véhicules 100% électriques, l'efficacité des batteries est en constante amélioration. Les capacités de production augmentent et de nombreux constructeurs annoncent des véhicules électriques avec des autonomies en hausse et des tarifs en baisse. Le canton s'est fixé des objectifs de durabilité. Il souhaite aussi parvenir à une société à 4000 watts en 2030 et à 2000 watts en 2100. Pour y parvenir, il doit diviser sa consommation de produits pétroliers par huit. Or, elle s'élève actuellement à 1,5 million de litres par jour. Créer les solutions pour y parvenir: remplacer les véhicules en fin de vie par des véhicules électriques fait partie de ces solutions et j'encourage le Gouvernement et ses unités administratives à acquérir des véhicules 100% électriques et à suivre le développement prometteur des véhicules 100% à hydrogène.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte de ce rapport. Au vu de la longueur de celui-ci, je vais me permettre d'être très court. Le groupe se réjouit de la réponse et se réjouira encore plus quand le Conseil d'Etat roulera avec des véhicules à hydrogène.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Je profite de ce rapport pour relever une certaine incohérence au niveau de l'imposition sur les véhicules. Je parle des véhicules étiquette A, qui ne sont pas imposés par l'OCN. Par contre, vous avez des véhicules qui sont aussi électriques, par exemple les Tesla, qui malheureusement ont une certaine puissance et sont imposées. Si vous avez une Tesla dans le canton de Fribourg, vous allez payer 850 francs, alors que si vous avez un Jeep Cherokee, 3,2 litres – donc je vous laisse voir lequel des deux peine le plus –, eh bien vous allez payer 800 francs. On voit qu'il y a vraiment ici une incohérence. Celle-ci m'amène à une autre réflexion: finalement, dans les cinq à huit ans, il faudra de toute façon revoir un peu ce système d'imposition, parce qu'on risque d'avoir de plus en plus de véhicules électriques, soit de plus en plus d'étiquettes A et donc de moins en moins de recettes versées à l'OCN. Il faudra alors revoir tout ça et c'est de cette manière-là que je vais arriver à un postulat ou une motion – c'est encore à voir quel outil je vais utiliser – pour demander un réexamen des différents critères d'imposition qui deviennent gentiment aujourd'hui non pas désuets, mais qui méritent d'être revus.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci aux rapporteurs des différents groupes de leur accueil in globo favorable à ce rapport. J'ai quelques remarques, outre celles que vous pouvez déjà lire dans les conclusions du rapport, soit les trois points qui ont été commentés par les différents groupes, qui restent évidemment valables.

En ce qui concerne les remarques des postulants dont le Conseil d'Etat soutient, par des engagements concrets,

comme vous le lisez dans le rapport, les intentions générales, j'y reviendrai dans quelques instants.

La remarque qui a été faite notamment sur l'évolution des prix est évidemment juste, mais c'est le propre de tous les rapports traitant de technologies qui évoluent relativement rapidement. Entre le moment où l'encre du rapport commence à sécher et le moment où il est traité au Grand Conseil, les prix ont eu le temps de baisser quelque peu. Cela vaut pour l'informatique, généralement, malheureusement pas toujours, et ça vaut pour les progrès technologiques comme ceux que nous évoquons aujourd'hui. Le député Bonny a parfaitement raison sur ce point.

En ce qui concerne la politique pratique du Conseil d'Etat, les exemples qui ont été évoqués sont des exemples qui nous semblent intéressants. Je sais qu'un conseiller national éminent de notre canton roule avec succès en Tesla. Pour répondre à la députée Bourguet, il roule avec succès sur des distances qu'on ne peut plus considérer comme courtes, puisque ce sont des distances qui le mènent du sud du canton jusqu'à Berne et retour le même jour, sans devoir faire des recharges. Ce sont des distances qui dépassent largement la distance moyenne que fait un citoyen ou une citoyenne suisse pour aller au travail quotidiennement. On est aujourd'hui avec des capacités de distances qui permettent à la toute grande majorité des usagers, s'ils le souhaitent, s'ils ont les moyens, s'ils mettent les priorités correctes, de se servir de ce type de véhicules. J'examinerai volontiers ou je ferai volontiers examiner la suggestion du député Kolly, dans un esprit aussi constructif et rapide que possible.

Je fais ici une remarque un peu plus générale qui correspond aussi aux vœux du postulant. Celui-ci a insisté, dans sa demande, sur les véhicules à hydrogène, mais ses considérations générales montrent bien qu'il ne s'agit pas de développer une technologie plus qu'une autre, mais d'une manière générale des technologies nouvelles qui permettent de réduire les émissions et par là, d'avoir une politique de la mobilité qui est plus favorable et qui a moins de conséquences négatives sur l'environnement, comme l'a aussi relevé le député ou le représentant du groupe Vert Centre Gauche, M. Pasquier.

Dans ce sens-là, je vous remercie de vos considérations. Nous ferons tout ce qui est possible pour donner des suites non seulement sur le papier, mais des suites concrètes dans le sens de ce qui vient d'être évoqué.

J'ai encore un commentaire sur la remarque du député Collomb, concernant l'inadéquation, en terme fiscal, des traitements des différents types de véhicules. Si mes informations sont bonnes – je parle sous haute surveillance du Directeur des finances –, nous dépendons ici de définitions qui sont données au niveau fédéral, et notamment de l'étiquette écologique des véhicules. Il me semblerait à priori, mais c'est quelque chose qui vaut peut-être un petit examen, judicieux de travailler sur les normes de définitions de cette étiquette,

qui au niveau fédéral déterminent les règles de traitement fiscal dans l'ensemble des cantons suisses, et de préparer quelques suggestions pour les députés fribourgeois qui pourront intervenir dans ce sens, quelle que soit leur sensibilité politique d'ailleurs, au niveau du Parlement fédéral. Il me semble que l'autonomie cantonale est relativement, en tout cas partiellement, restreinte en la matière.

Un tout dernier élément en ce qui concerne les exemples concrets: nous sommes actuellement en discussion avec les TPF – je parle là sous la haute surveillance non plus du Directeur des finances, mais du président du conseil d'administration des TPF – concernant l'utilisation de véhicules électriques, sous forme de phase pilote, dans l'agglomération fribourgeoise. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques mois.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2016-GC-46 Olivier Suter Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 138b MSE 2014–2016)¹

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). J'annonce mon lien d'intérêt: je suis employée auprès du HFR.

Pour rappel, en mai 2016, les députés Olivier Suter et René Thomet, que je représente aujourd'hui, ont déposé cette motion avec la demande d'appliquer la procédure accélérée, qui avait d'ailleurs été refusée par le Grand Conseil. Cette motion signifie l'ajout d'un alinéa 2^{bis} (nouveau) à l'article 138b de la loi sur le personnel de l'Etat, qui aura la teneur suivante: «Si l'Etat est amené durant la période 2014–2016 à réaliser un bénéfice annuel qui dépasse le montant versé par l'ensemble de ses employés au titre de contribution de solidarité cette même année, il rembourse la totalité de la contribution de solidarité de l'année concernée à ses employés. Cet article peut être activé de manière rétroactive au moment de l'examen des comptes annuels.» A l'alinéa 1 de l'article 138b soumis au Grand Conseil et accepté par ce dernier en 2013, la loi indique: «Durant les années 2014, 2015 et 2016, l'ensemble du personnel de l'Etat est appelé à participer à l'effort de redressement des finances cantonales». La contribution de solidarité décrite à l'alinéa 2 constitue l'un des moyens de contribuer au redressement envisagé.

En 2014, l'Etat a bouclé ses comptes pratiquement à zéro. En 2015, les comptes ont été clôturés avec un bénéfice de 126 millions. La fortune de l'Etat au 31 décembre 2015 s'élevait ainsi à 1,127 milliard révélant une croissance de 19% entre 2012 et

2015. Cette contribution de solidarité n'a donc pas servi le but qui était assigné par la loi, comme le précise l'article 138b al. 1, de redresser les finances de l'Etat, mais à enrichir ses finances et à augmenter sa fortune. En conséquence, la contribution de solidarité versée par les employés de l'Etat en 2015 devrait leur être restituée. Elle pourrait de même être remboursée pour l'année 2016 au moment de l'examen des comptes 2016 si ces derniers présentaient un bénéfice dépassant le montant versé par la fonction publique à titre de contribution de solidarité en 2016.

Nous approuvons la décision du Conseil d'Etat d'avoir créé une provision de 23 millions afin d'absorber les augmentations relatives aux charges du personnel et d'éviter de renouveler à futur ce genre de mesures d'économie au détriment du personnel.

L'octroi d'une revalorisation salariale de 0,4% est bienvenue bien sûr, mais ne doit pas faire oublier que depuis le 1^{er} janvier 2012 les salaires n'ont plus été indexés. Selon une étude de travail suisse, les salaires minimaux ont augmenté en Suisse et dans le secteur couvert par une CCT de 2,3% entre 2013 et 2015. Il y a donc un différentiel important entre l'évolution des salaires en Suisse et la politique salariale à l'Etat de Fribourg.

Au nom du groupe socialiste, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir soutenir cette motion.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Au sujet de l'objet qui nous est soumis aujourd'hui et pour rappel, nous pouvons dire que les employés d'Etat ont été doublement affectés par les mesures d'économie. Comme les autres citoyens, ils ont participé, ils continuent de participer à l'effort d'économie générale décrétée par l'Etat, comme par exemple l'augmentation des taxes sur les véhicules à moteur et des taxes sur les chiens qui nous concernent tous. Mais en plus de cela, les employés de l'Etat ont vu leur salaire ponctionner de 1,3% en 2014 puis de 1% en 2015 et 2016 au titre de contribution de solidarité, ce qui représente un apport en moyenne de 3000 frs. La contribution de solidarité est mentionnée dans la loi de la manière suivante à l'article 138b al. 1: «Durant les années 2014, 2015 et 2016, l'ensemble du personnel de l'Etat est appelé à participer à l'effort de redressement des finances cantonales» et c'est bien le terme «redressement» qui est au cœur de la question qui nous occupe aujourd'hui. Si en 2014, on peut considérer que la contribution de solidarité a permis de redresser les comptes de l'Etat et de les boucler pratiquement à zéro, cela n'a pas du tout été le cas en 2015 où la contribution a augmenté le bénéfice de l'Etat de 9,4 millions, faisant passer ce bénéfice d'un peu plus de 116 millions à 126 millions.

Aujourd'hui, nous devons constater avec grand regret que le Conseil d'Etat ne traite pas dans sa réponse la question posée par la motion, qu'il ne traite pas du sens de l'article 138 dont nous parlons. Au lieu de cela et pêle-mêle, le gouvernement

¹ Déposée et développée le 10 mai 2016, BGC mai 2016 p. 1595; réponse du Conseil d'Etat, février 2017, BGC pp. 258ss.

dépeint un avenir financier sombre, se déclare généreux quand même en parlant de l'augmentation de la part de l'Etat à la Caisse de pension, tout en oubliant de mentionner que la participation du personnel augmente en même temps. Il nous parle d'indexation des salaires, d'une provision de 23 millions qu'il a créée et conclut, cerise sur le gâteau, qu'il serait trop difficile de retrouver les comptes bancaires des employés démissionnaires.

Tout cela n'a rien à voir avec l'article 138 dont nous devons débattre, cela n'a rien à voir avec la seule question que soulève la motion que nous traitons et qui peut s'énoncer de la manière suivante: la loi est-elle respectée quand, au lieu de servir à redresser les finances cantonales, comme le prévoit l'article, la contribution de solidarité sert à enrichir l'Etat? Pour nous, la réponse est non. Il est clair en effet que l'article 138b n'a pas été traduit correctement dans les faits en 2015, la contribution de solidarité n'a pas servi cette année-là le but qui lui était assigné.

Nous vous invitons à accepter la motion qui vous est soumise, motion qui aurait aussi des effets sur 2016 si les comptes de cette année-là devaient présenter un bénéfice supérieur à la contribution de solidarité des employés d'Etat, soit 9,4 millions.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Nous avons pris connaissance avec intérêt de la motion Suter demandant en cas de résultat financier positif du canton, de rétrocéder ce bénéfice aux employés de l'Etat à titre de remboursement des contributions de solidarité prélevées à l'occasion du programme d'économie. Cette proposition va clairement à l'encontre du principe de symétrie des sacrifices qui a prévalu lors de l'acceptation des mesures d'économie en 2014. Si cette proposition devait être acceptée, il faudra alors revenir sur l'ensemble des mesures d'économie et rembourser tout le monde. Cependant, cela ne fait pas sens. Les mesures structurelles étaient nécessaires et ont porté leurs fruits, les sacrifices entre augmentation de rentrées financières et limite des dépenses étaient selon nous totalement équilibrés. Il n'y a pas lieu de revenir en arrière.

Avec ces considérations le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis président de la Commission des finances et gestion, mais j'interviens pour le groupe libéral-radical.

Pour rappel, la motion de notre ancien collègue Suter a été déposée à la suite des résultats des comptes 2015, résultats, il est vrai, bénéficiaires. Mais ne perdons pas de vue que ces bénéfices résultaient de recettes fiscales ou de recettes de transferts extraordinaires et donc non périodiques et non prévisibles au niveau du budget. Pour rappel également, la contribution de solidarité prélevée sur le salaire des employés d'Etat s'inscrivait dans les très nombreuses mesures structurelles et d'économie votées pour certaines par le Grand

Conseil et pour d'autres décidées unilatéralement par l'exécutif. Ce paquet se voulait global avec certaines mesures de réduction de coûts et d'autres d'augmentation de recettes et de taxes. Sans vouloir remettre en question l'effort consenti par le personnel, la motion sous-entend que l'excédent de revenus des comptes de l'Etat ne provient que des contributions de solidarité. Cela est naturellement faux et il convient de le dire. Pourquoi le motionnaire n'a-t-il pas aussi demandé la suppression de l'impôt minimal ou la remise à niveau de l'ancienne valeur locative ou la réadaptation de certaines taxes qui ont été augmentées? Ces changements touchent bien souvent plus durement les citoyennes et citoyens friebourgeois que la contribution de solidarité pour les employés de l'Etat. Pour la grande majorité d'entre eux, les rémunérations et les prestations sociales sont en effet restées très attractives, ceci malgré la réduction temporaire des salaires. Je relève que toutes les mesures d'augmentation de revenus sont pérennes et continuent d'être mises en œuvre aujourd'hui. A ce sujet, je souhaiterais, à titre personnel, que celle-ci soient réévaluées par le Conseil d'Etat. Il ne faudrait pas que l'Etat encaisse plus pour financer des prestations non nécessaires.

Notre groupe relève aussi le respect des promesses et des actions entreprises par le Conseil d'Etat durant ces 3 dernières années au sujet du personnel de l'Etat. Rappelons dans ce contexte-là qu'une provision pour le deuxième pilier a été créée aux comptes 2015 et que la contribution de solidarité a été abrogée au 1^{er} janvier 2017, ce que notre groupe salue par ailleurs. Relevons aussi que quand bien même l'indice suisse des prix à la consommation a baissé, les salaires des fonctionnaires ont été augmentés en 2017. Il faut le souligner, c'est un avantage que la plupart des employés œuvrant dans le secteur privé n'ont pas eu. Si on ajoute les difficultés techniques, vous aurez compris, M^{mes} et MM. les Députés, que notre groupe rejettera cette motion et vous recommande d'en faire de même.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Par cette motion, le motionnaire et les huit cosignataires désirent un remboursement de la totalité de la contribution de solidarité puisque le bénéfice de l'Etat durant la période 2014–2016 a dépassé le montant versé par ses employés. Le groupe démocrate-chrétien constate les faits suivants:

1. Les mesures structurelles ont été nécessaires et le bénéfice 2015 était dû à divers événements extraordinaires, notamment le double versement de la part de l'Etat au bénéfice de la Banque nationale suisse.
2. Le Conseil d'Etat s'est engagé par un accord auprès de ses partenaires (communes, personnel, syndicat) dans un paquet de mesures globales qui ne peut être rompu unilatéralement pour un seul de ces objets.
3. L'évolution future des finances de l'Etat reste incertaine, mais le Conseil d'Etat a tout de même créé une provision visant à éviter de nouvelles ponctions salariales.

4. De surcroît, une revalorisation salariale de 0,4% a été octroyée en 2017 malgré une indexation de l'échelle de traitement supérieure à l'indice des prix à la consommation de 2,8 points.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient qu'il semble de plus en plus difficile de justifier des mesures d'économie avec l'état actuel de la fortune du canton. Il est clair que le fonctionnement ne doit pas être péjoré au profit de la thésaurisation, mais la fortune ne doit pas non plus être utilisée pour le fonctionnement, de surcroît à posteriori. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien rejettera la motion à l'unanimité en recommandant au Conseil d'Etat l'établissement d'un programme d'investissements concret et réaliste.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant et fais partie de la structure de la FEDE qui a négocié et accepté le programme des mesures d'économie.

Ma collègue, Chantal Pythoud, a développé quelques arguments soutenant le dépôt de cette motion. Le geste du Conseil d'Etat à l'égard de l'ensemble du personnel est une maigre consolation par rapport aux efforts financiers consentis par le personnel durant la période 2014 à 2016. Il est apprécié mais les efforts consentis par le personnel ont encore des effets positifs sur le compte cantonal aujourd'hui.

Je voudrais apporter encore trois éléments en faveur de cette motion qui est juste et réaliste et correspond aussi aux demandes et aux interrogations de nombreux employés d'Etat, principalement après l'annonce du bénéfice de l'Etat au bouclage des comptes 2015. Tout d'abord, le paquet des mesures d'économie était présenté comme équilibré et préconisant une symétrie des sacrifices. Certes, mais les agents de la fonction publique se sont vus doublement pénalisés, comme l'a rappelé notre collègue Sylvie Bonvin-Sansonnens tout à l'heure, soit en supportant des mesures touchant l'ensemble de la population et des mesures les touchant plus spécifiquement (contribution de soutien, suppression et report du palier). La symétrie préconisée ne s'est donc pas appliquée à tous. Ensuite, dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat rappelle que les mesures d'économie, mis à part celles touchant le personnel, vont perdurer. Le Conseil d'Etat ajoute qu'un compromis a pu être trouvé avec l'Association des communes fribourgeoises pour évaluer les effets pour les communes au cours de l'année 2017. Les associations professionnelles ont toujours, dans un esprit constructif, demandé le réexamen des effets des mesures d'économie sur le personnel. Mais le Conseil d'Etat s'est contenté de donner toujours les mêmes réponses que celles que nous trouvons ici dans son argumentaire. La motion proposée reprend des demandes qui n'ont pas trouvé grâce devant le Conseil d'Etat et il n'est pas exagéré de dire que nous nous sentons floués. Enfin, les arguments selon lesquels l'idée d'un remboursement présenterait des complications techniques d'exécution importantes, voire insolubles, sont certes louables mais j'espère que vous, chers collègues députés, ne baserez pas votre vote sur cet aspect.

En conclusion, la motion dont nous parlons ne demande pas de nouveaux avantages pour le personnel de l'Etat de certains secteurs susceptibles de faire l'actualité parlementaire en 2017, mais un juste retour du sacrifice consenti dont les effets ont probablement été sous-évalués par le Conseil d'Etat, qui n'a cessé de peindre le diable sur la muraille quand il s'agit de décrire les finances cantonales, sans doute finances dans la meilleure situation de Suisse et sans doute résultat excellent pour l'année 2016 grâce probablement à de nouvelles recettes exceptionnelles.

Encore une fois, je vous demande, au nom du groupe socialiste, de soutenir cette motion.

Election ordinaire Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire en remplacement d'Yvonne Stempfel-Horner

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de ne pas vous présenter M. Ralph Schmid, vous le connaissez, mais d'expliquer sa candidature.

Nous avons prévu de présenter Ralph Schmid comme candidat au Sénat parce que nous pensions, comme professeur à plusieurs universités, qu'il était de toute façon compétent. Mais après consultation avec les divers groupes, nous avons décidé de laisser ce siège au groupe socialiste qui avait un siège à remplacer et de renoncer à une candidature. Mais pour cette Commission, nous n'avions aucun siège durant la dernière législature et nous pensons que tous les 10 ans, le groupe Vert Centre Gauche a aussi le droit d'y envoyer quelqu'un. Je pense que Ralph Schmid, directeur de clinique et professeur à plusieurs universités, connaît la situation hospitalière et sanitaire dans plusieurs cantons et est mieux à même, dans cette enceinte, d'être membre d'une telle Commission. Encore quelque chose – je vais répondre aux bruits de couloir -: j'ai entendu hier encore: «on ne va pas élire Ralph Schmid parce qu'il est trop souvent absent.» Je pense que c'est un mauvais argument. Il y a certainement des députés dont la première qualité est leur présence constante mais je vais quand même vous rappeler un exemple: des députés ont fait une brillante carrière mais étaient souvent absents du conseil général, du Grand Conseil, de telle sorte qu'on les a menacés d'exclusion du parlement. Je parle de mon ancien collègue de bureau, le conseiller d'Etat Jean-François Steiert. Je pense que personne, ici, dira que c'était un mauvais député parce qu'il était trop souvent absent. Je pense que la compétence est un élément dont il faut aussi tenir compte et je vous prie de voter pour Ralph Schmid.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Nous savons bien que nous sommes le plus petit groupe de ce Parlement, nous savons bien que nous n'avons pas forcément droit à des

parts du gâteau, nous avons l'habitude de nous contenter des miettes qui nous tombent parfois dessus. Je ne pense pas que jusqu'ici, nous avons eu les yeux plus gros que le ventre. Or, si nous voulons tenir compte de ce jeu des forces politiques, aujourd'hui finalement c'est assez simple, il y a 5 sièges, nous sommes 5 groupes. Je ne pense pas qu'on abuse en revendiquant un siège pour nous également cette fois. Maintenant, si on parle de compétence, je peux vous assurer et cela personne ne pourra ici prétendre le contraire que la candidature que nous proposons est sans doute la personne la plus compétente de ce Parlement en matière de planification sanitaire. C'est pourquoi, je vous remercie de voter pour notre collègue député, le professeur Ralph Alexander Schmid.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Il s'agit maintenant de passer à l'élection d'un nouveau membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire en remplacement d'Yvonne Stempf, PDC. Dans ce sens-là, il est légitime et clair que notre parti soutient Markus Bapst. Il a toutes les compétences aussi pour ce domaine-là. Il a parlé des permis de construire tout à l'heure mais il a aussi des compétences pointues dans tout ce qui touche au domaine des assurances sociales, des caisses maladie et au domaine hospitalier. Et vous verrez, il va déposer tout à l'heure aussi une motion dans ce sens-là. Je demande au Grand Conseil de soutenir le candidat Markus Bapst du groupe démocrate-chrétien.

—

Motion 2016-GC-46 (suite)

Godel Georges, Directeur des finances. Je crois que tout a été dit, de part et d'autre, mais permettez-moi de faire un rapide rappel ou un constat. Je veux juste rappeler qu'en 2013, le Grand Conseil a décidé d'un paquet, je répète, cela a été dit, et ce paquet est difficile à dissocier. Je rappelle que le Conseil d'Etat s'est mis d'accord, d'une part, avec l'Association des communes fribourgeoises, d'autre part, avec les syndicats. Et tout à l'heure, j'ai bien entendu les remarques de M. le Député Gaétan Emonet. Je dois dire que je suis un petit peu surpris, M. le Député, puisque vous faisiez partie des négociateurs, et moi j'ai appris que, quand on négociait et qu'on se mettait d'accord, l'affaire était dès lors réglée, que vous ayez signé ou donné la main ou la parole. J'ai du mal à comprendre vos propos: «ça n'a pas été fait dans les règles de l'art». J'espère qu'à l'avenir, M. le Député, nous allons encore discuter avec les syndicats et que vous aurez une ligne claire du début à la fin et respecterez les engagements.

Après, j'en viens aux quelques remarques qui ont été faites, à juste titre ou à tort. M^{me} la Députée Pythoud a signalé que les salaires n'ont pas été revalorisés depuis 2012 à l'exception de 0,4% au budget 2017, ce qui est juste, mais ce qu'elle n'a pas dit, c'est que les salaires de 2017 sont basés sur l'indice de 109.6 (indice de 2006), alors que l'indice de novembre 2016 se situe à 106.8. Je dirais même que l'indice de décembre

2016 est encore redescendue d'un dixième. Je crois qu'il faut prendre tous ces éléments en compte même s'il faut relever, et je le fais volontiers, le travail incroyable réalisé par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Mais je crois qu'il faut prendre en compte cet élément que les salaires sont beaucoup plus élevés que l'indice des prix, ça paraît important.

Ensuite, la remarque qui est souvent avancée: la fortune de l'Etat a augmenté. C'est vrai qu'elle a augmenté mais je pense qu'on a bien des provisions pour assumer des moments difficiles et d'ailleurs, vous l'avez dit aussi, nous avons tenu nos paroles puisque nous avons créé un fonds de plusieurs millions pour ne pas retoucher le personnel. Eh bien seulement pour le budget 2017, nous avons puisé dans ce fonds 8 millions ce qui a permis de donner 0,4%. Ça c'est la réalité du terrain.

Je ne veux pas être plus long, mais je veux citer le dernier argument. Nous voulons investir davantage, cela est important. Il faut dire que ces dernières années, il faut le reconnaître, le Conseil d'Etat n'a pas pu investir autant qu'il avait prévu. Vous verrez encore les comptes 2016, nous n'avons jamais atteint les objectifs que nous nous étions fixés en terme d'investissements. Nous devons revoir pour investir davantage pour l'avenir de ce canton. Mais le dernier élément, qui est pour moi primordial, puisqu'on s'est mis d'accord avec les communes: le Grand Conseil a décidé en 2013 qu'on devait vérifier que toutes les communes étaient gagnantes à la fin, sans quoi on doit revoir l'impôt sur les véhicules et décider une nouvelle répartition si on constate que les communes ne sont pas toutes gagnantes. Actuellement, les services de l'Etat avec l'Association des communes ont examiné le rapport sur les comptes 2014 et 2015 et à la fin de l'année, lorsque nous aurons à disposition les comptes de l'ensemble des communes, nous allons vérifier tous ces éléments. Or, si aujourd'hui on modifie un des paramètres, tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant va tomber à l'eau. Cela pourra être refait mais on ne peut pas tenir des engagements en faveur des communes et changer les éléments en cours de route. Par conséquent, je crois que vous l'aurez tous compris qu'il faut suivre la proposition du Conseil d'Etat de ne pas accepter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 66 voix contre 32. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechter Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP),

Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 32.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 66.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total: 3.*

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e à la Justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 2; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Christine Michel-Vauthey*, par 89 voix.

Il y a 8 voix éparses.

Assesseur-e (représentant les travailleurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 4; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu *M. René Nicolet*, par 93 voix.

Il y a 3 voix éparses.

Elections ordinaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du sénat de l'Université, en remplacement d'Hugo Raemy

Bulletins distribués: 102; rentrés: 100; blancs: 8; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Philippe Savoy*, par 76 voix.

M. Pierre Mauron a obtenu 13 voix et M. Ralph Alexander Schmid, 3 voix.

Un membre de la Commission consultative des transports en remplacement de Dominique Corminbœuf

Bulletins distribués: 100; rentrés: 97; blancs: 5; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Benoît Piller*, par 88 voix.

Il y a 4 voix éparses.

Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire en remplacement d'Yvonne Stempfel-Horner

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blancs: 3; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Markus Bapst*, par 71 voix.

M. Ralph Alexander Schmid a obtenu 22 voix. Il y a 6 voix éparses.

Motion 2016-GC-52 René Thomet Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 48 al. 1)¹

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). J'annonce mon lien d'intérêt: je suis employée auprès du HFR, comme technicienne en radiologie.

L'alinéa 1 de l'article 48 de la loi sur le personnel de l'Etat, concernant l'incapacité durable de travail, stipule ceci: «L'incapacité durable de travail par suite de maladie ou d'acc-

¹ Déposée et développée le 10 mai 2016, BGC mai 2016 p. 1598; réponse du Conseil d'Etat, décembre 2016, BGC pp. 3516ss.

cident entraîne une cessation de plein droit des rapports de service lorsque sa durée dépasse 360 jours complets ou partiels d'absence dans une période de 540 jours consécutifs. L'autorité d'engagement peut réengager le collaborateur ou la collaboratrice, soit dès la cessation des rapports de service, soit de manière différée». Cette disposition entraîne des situations injustes. Par exemple, dans le cas où une personne est en incapacité de travail partielle à 50%, elle est considérée, pour le calcul, comme étant en incapacité de travail complète. Plus grave encore, au cas où une personne travaille à son taux de travail contractuel, mais présente un certificat médical pour une dispense de travail d'horaire de 12 heures ou de travail de nuit, au bout des 360 jours dans une période de 540 jours consécutifs, son contrat va être dénoncé, comme si elle avait été en arrêt de travail à 100%.

Par cette motion, il est demandé de modifier l'article 48 alinéa 1 de la LPers en biffant «ou partiels» et en ajoutant «les absences partielles sont comptabilisées proportionnellement à leur taux».

Le principe de comptabiliser une absence partielle comme une absence complète n'incite pas l'employé à reprendre son activité au plus tôt. A quoi bon reprendre son activité à 50% si elle est considérée comme nulle? Même si le droit au traitement total est garanti pendant une année et que les indemnités de perte de gain sont assurées pour la deuxième année, qu'est-ce qu'il advient de cette personne après ce délai? La plus grande injustice se situe pour les dispenses de travail de nuit ou les horaires de 12 heures. Ces situations concernent des personnes qui ont été atteintes dans leur santé et qui ne peuvent plus assumer ces horaires particulièrement éprouvants, alors qu'elles sont tout à fait capables de travailler en horaire normal à leur taux contractuel. Il s'agit le plus souvent de personnes de plus de 50 ans, qui ont œuvré pendant des décennies pour le service public et qui voient leur contrat de travail dénoncé à cause d'une dispense de travail de nuit ou de 12 heures, comptabilisée telle une absence à 100%.

Pour mieux comprendre, je peux illustrer par l'exemple concret d'une personne qui a subi une ablation de la thyroïde et qui depuis reçoit un médicament pour remplacer les hormones thyroïdiennes. Cette médication rend le sommeil impossible en journée, d'où l'impossibilité de récupérer et de travailler la nuit. Ou encore, la situation de personnes ayant été traitées pour un cancer, guéries mais fragilisées, et ne pouvant plus supporter des horaires éprouvants tels que le travail de nuit. A plus de 50 ans, son avenir professionnel est fortement compromis.

Je voudrais préciser que cet article ne concerne pas que le personnel du HFR, mais également les services de la Police, des prisons, des secteurs subventionnés, toutes les personnes qui travaillent de nuit ou en longs horaires.

Evidemment, les personnes travaillant leurs 8 heures 30 dans un bureau ne sont pas concernées par cette problématique.

Si la loi ne permet plus de considérer ces dispenses comme des arrêts de travail complets, les services concernés seront incités à trouver des solutions pour palier à ce problème. Par exemple, l'horaire de 3 x 8 au lieu de 2 x 12, le travail du week-end pour compenser les dispenses de travail de nuit, l'orientation de ces personnes dans des services fonctionnant en horaire de jour. Je suis convaincue que ces aménagements sont possibles.

En espérant que j'aie pu vous convaincre du bien-fondé de cette motion, je vous prie de bien vouloir la soutenir.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Cette motion remet en cause le calcul de la durée du droit au traitement dans deux situations: soit en cas d'incapacité partielle de travail, soit en cas d'incapacité d'accomplir certaines tâches, comme vient de l'expliquer la motionnaire.

Les motionnaires demandent que dans ces deux situations, les absences soient comptabilisées proportionnellement au taux partiel d'incapacité. Calculer un taux d'absence à 100% pour les personnes qui ont un taux d'incapacité partielle est aussi appliqué dans le secteur privé. Les conventions collectives qui réglementent une large part des rapports de travail de droit privé prévoient justement que les jours partiels d'absence soient comptabilisés en jours complets d'absence. Par conséquent, admettre que le secteur public les calcule tel que l'aimeraient les motionnaires entraînerait une différence injustifiable avec le secteur privé. On rappellera que les salaires des collaborateurs du secteur public sont dans une très large part payés par les impôts de l'ensemble de la population, donc par des salariés qui ne bénéficieraient pas d'un tel privilège.

En outre, comment justifier que deux personnes qui seraient en incapacité à 50% verraient leur congé maladie durer le double qu'une personne qui serait absente à 100%? Une telle façon de calculer ne pousserait-elle pas certaines personnes à annoncer un faible taux d'incapacité si elles savent que leur congé maladie n'est diminué que du taux d'absence. L'exemple donné par le Conseil d'Etat est parlant. Une incapacité partielle de 10% prolongerait les rapports de travail de 10 ans. Je crains que l'abstentionnisme devienne beaucoup plus répandu qu'il n'est dans le secteur public.

On rappellera aussi, en ce qui concerne le travail de nuit, qu'il y a eu une décision du Tribunal fédéral, disant que cette manière de faire n'était pas arbitraire.

En outre, je suis sûre que pour les cas que vous avez mentionnés, M^{me} la Députée Pythoud-Gaillard, il est possible de trouver une solution lorsqu'il y a une personne qui ne peut plus accomplir certaines tâches, parce qu'elle est en voie de guérison. Un bon secteur RH trouve une solution pour que cette personne soit placée dans un autre secteur. En tout cas, c'est comme ça qu'on fait à la Ville et je suis sûre que M. Godel confirmera qu'on fait la même chose à l'Etat.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical vous demande de refuser cette motion.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Nous avons pris connaissance de cette proposition demandant la modification de l'article 48 de la loi sur le personnel de l'Etat. Cette motion vise à comptabiliser les durées d'incapacité de travail en fonction de leur taux, dans la comptabilisation des 360 jours de l'article 48 LPers. La solution actuelle, qui comptabilise les jours indépendamment du taux d'activité de travail, protège selon nous suffisamment l'employé d'Etat, dans la mesure où la loi sur le personnel prévoit un délai de 360 jours, soit une période de protection déjà largement plus étendue que celle prévue par le code des obligations. Accepter cette motion reviendrait à prolonger encore ce délai et compliquerait sensiblement le système.

Finalement, il faut rappeler que si le contrat prend automatiquement fin à l'échéance de ce délai, rien n'empêche l'employeur, à savoir l'Etat, de réengager l'employé dès que celui-ci aura retrouvé sa pleine capacité de travail.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion qu'il juge inutile.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*ACG/MLB, BR*). Le groupe Vert Centre Gauche a été très attentif aux informations données par cette motion et la réponse du Conseil d'Etat. Nous comprenons tout à fait les remarques légitimes de la motionnaire. On pourrait penser qu'il s'agit de détails, mais en fait il y a plus que cela en jeu: il y a la reconnaissance du travail et la motivation à continuer de s'engager pour son poste malgré des soucis de santé. Bien sûr, on peut régler les choses en interne, mais cela dépend aussi trop souvent de la bonne volonté de la hiérarchie. Le fait d'inscrire ce principe est un garant aussi d'équité entre tous. Mais, dans notre groupe, différentes voix ont aussi mis le point sur la difficulté à établir des calculs et des règles pour l'avenir dans les différentes situations. C'est pourquoi le groupe Vert Centre Gauche a laissé la liberté de vote à ses membres.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Nos collègues motionnaires et leurs 19 cosignataires proposent de prendre en compte les jours partiels d'absence proportionnellement à leur taux, dans le calcul du droit au traitement durant 360 jours, cet état de fait entraînant des situations injustes selon les auteurs.

Il est important d'avoir une vision d'ensemble des conditions d'engagement à l'Etat de Fribourg. Dans le cas qui nous occupe, le système garantit la rémunération en cas de maladie ou d'accident: il accorde une rémunération à 100%, financée par l'employeur, durant la première année, et une indemnité perte de gain à 100% pour la deuxième année d'incapacité de travailler, pour une cotisation minimale de 1,5%. Il y a aussi un bon nombre de mesures de protection sociale, prenant en

compte par exemple les personnes handicapées et la réintégration sociale, le réengagement, etc.

Il est vrai toutefois qu'une incapacité de travailler entraîne une fin de droit au traitement et qu'une personne en incapacité partielle est considérée pour le calcul du droit au traitement comme en incapacité de travail totale. Cela peut mener à des situations personnelles difficiles.

Considérant ces éléments, il faut bien admettre que la situation des employés de l'Etat est bonne, en absolu, mais aussi en comparaison avec la grande majorité des salariés qui sont employés dans le domaine privé. Je vous pose la question: est-ce que cela est juste, pour reprendre les termes qui sont employés par les motionnaires?

De plus, la proposition de la motion peut mener à des situations aberrantes. L'exemple du Conseil d'Etat est parlant. On pourrait aussi extrapoler et déduire que quelqu'un qui travaille à 20% y aurait droit pendant 5 ans, pour être un petit peu plus réaliste. Je vous repose la question: est-ce que cela est juste, alors que nous devons considérer qu'un collaborateur ou une collaboratrice compte pour un collaborateur?

Le groupe démocrate-chrétien rejette ainsi la motion présentée, en priant toutefois le Conseil d'Etat et ses Directions de veiller particulièrement aux situations individuelles de ses employés se trouvant dans des situations délicates, telles que décrites dans la motion.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai écouté avec attention tous les députés qui sont intervenus pour soutenir ou contrer cette motion.

Evidemment, je comprends bien cette problématique, mais à l'instar de la réponse du Conseil d'Etat que vous avez eu l'occasion de consulter, je crois que l'Etat montre aussi sa largesse par rapport au droit privé. Comme vous l'avez vu dans le deuxième alinéa de la réponse, il est important de relever les droits du collaborateur, le salaire garanti sur deux ans et les mesures de prestations sociales.

Il est évident qu'on ne peut pas tout régler dans une loi. Mais j'ai été surpris des propos de M^{me} la Députée Pythoud-Gailard qui dit: «A quoi bon recommencer à 50% si ça ne compte pas?» Madame la Députée, je pense que la meilleure thérapie c'est de pouvoir recommencer le travail. C'est le plus important pour garder le pied à l'étrier, pour pouvoir essayer de se remettre en route. Je rappelle aussi, malgré tout, qu'il faut que les services tournent. Je vous donne un exemple: si une personne engagée à 100% peut revenir à 50% après quelques mois, mais comme le dit M^{me} la Députée, considère que cela ne sert à rien, il faut bien trouver une solution pour faire tourner le service. Ça signifie qu'il faut engager un remplaçant sous contrat de durée déterminée et lorsque l'échéance arrive, vous avez de nouveau – et ça m'est arrivé – des syndicats pour

dire que c'est inadmissible de ne pas garder cette personne. Il faut tout légiférer et vous ne pouvez pas.

A la fin du droit aux prestations, il y a cependant le sens humain, comme l'a relevé M^{me} la Députée de Weck. S'il y a la volonté de part et d'autre de trouver des solutions, on les trouve. Je parle en connaissance de cause. J'ai eu dans mes services des cas qui ont duré plus d'une année. Eh bien malgré cela on a trouvé des solutions. Encore dernièrement, dans un de mes services, je disais au chef de service qu'une personne n'allait plus à une fonction et qu'il fallait trouver une autre variante. S'il y a cette volonté, on trouve. Mais il faut des efforts de part et d'autre et je crois pouvoir dire que notre loi est plutôt avant-gardiste sous cet angle-là. Comme cela a été dit par plusieurs d'entre vous, elle va beaucoup plus loin que le droit privé.

Par conséquent, je vous propose, au nom du Conseil d'Etat, de refuser cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 26. Il y a 5 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). Total: 26.

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand

Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 70.

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG). Total: 5.

Mandat 2016-GC-57 René Thomet/Solange Berset/Xavier Ganioz/Pierre-Alain Clément/Raoul Girard/Sabrina Fellmann/Simon Bischof/Benoît Piller/Pierre Mauron/Nicole Lehner-Gigon

Une réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) à réussir¹

Prise en considération

Le Président. Nous passons au point N° 6 de l'ordre du jour: prise en considération du mandat 2016-GC-57 – Une réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) à réussir. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le rejet de ce mandat. Avant que j'ouvre la discussion sur cet objet, j'aimerais souligner qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de faire de la publicité pour la votation fédérale du week-end prochain. Je prie donc tous les porte-parole de rester sur le sujet que l'on traite ce matin.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêt en tant que membre de l'Union syndicale fribourgeoise.

Avec le mandat que nous vous soumettons, nous vous proposons de négocier le virage d'une réforme cantonale de l'imposition des entreprises avec une prétention, avec une ambition, celle d'en faire une réussite parce qu'admise et jugée profitable par la population, une réussite parce qu'estimée supportable et adéquate par les communes et une réussite parce que nous ne menaçons pas les prestations publiques dont nos concitoyennes et concitoyens ont besoin au quotidien. Notre mandat, ce n'est rien d'autre que cela.

Pour avancer cette prétention, nous nous appuyons sur ce que le Conseil d'Etat a claironné dès l'annonce d'un projet cantonal sur l'imposition des entreprises. Rappelez-vous, c'était le 15 décembre 2014 que notre exécutif annonçait sa

¹ Déposée et développée le 13 mai 2016, BGC mai 2016 p. 1604; réponse du Conseil d'Etat le 8 novembre 2016, BGC décembre 2016 pp. 3518ss.

volonté d'abaisser le taux d'imposition du bénéfice des entreprises installées dans notre canton. Et c'est in corpore que nos ministres de l'époque se sont présentés devant la presse pour affirmer: «Cette décision vise à améliorer la prospérité du canton pour le bien de tous». Quelle belle affirmation, pleine d'enthousiasme, pleine de confiance! Et c'est à elle, à cette détermination volontaire que nous faisons allusion et sur laquelle nous nous basons pour vous proposer, aujourd'hui, notre mandat.

Vous imaginez donc quelle déception fut la nôtre à la lecture de la réponse du gouvernement. Quelle déception de voir le Conseil d'Etat non seulement répondre négativement au mandat proposé, alors que ce mandat reprend les intentions d'origine du Conseil d'Etat, mais de voir ce même Conseil d'Etat enterrer sa belle détermination en avançant benoîtement – là, je cite la conclusion de la réponse même du gouvernement au mandat -: «Qu'il ne maîtrise pas le facteur de réussite de la RIE III cantonale!» Je parle de déception pour ne pas parler de pitoyable aveu d'échec.

Que doit-on en conclure? Que le projet, dans sa mouture actuelle, se fera sur le dos des contribuables et que les millions qui serviront à flatter les sociétés de capital devront se trouver au détriment du service public! La question est plus que légitime.

Ensuite, cela veut-il dire qu'à défaut d'adhésion populaire, notre exécutif compte faire passer son projet aux forceps en agitant le spectre de délocalisations par dizaines? Certes, on nous annonce des mesures de compensation discutées avec le patronat mais ces mesures ont été discutées avec ce seul patronat, sans intégration aucune des autres composantes de la société fribourgeoise, en particulier des syndicats et des partis de gauche. Une table ronde a pourtant été sollicitée avec insistance par ces mêmes composantes sans qu'une réponse véritablement concrète n'y soit donnée. Nous sommes à des années-lumière des efforts et du compromis trouvé il y a encore peu par nos voisins vaudois.

Tout cela veut-il dire, enfin, que notre gouvernement entend faire passer son projet en force, sans tenir compte des conséquences financières qui vont s'abattre sur nos communes? Encore une fois, la réponse au mandat est édifiante. Sur cinq paragraphes dédiés au sujet, le Conseil d'Etat rappelle combien il s'est investi pour informer les communes sur ses conséquences, lourdes s'il en est. Il y a de quoi rester consterné. Informer, oui, c'est une bonne chose mais les communes attendent une garantie. Annoncer la tempête, c'est certes louable mais laisser passer la tornade, c'est tout simplement irresponsable! Plusieurs conseils communaux ont d'ailleurs fait connaître publiquement leurs craintes en la matière.

Preuve est faite, chers collègues, qu'en l'état actuel du projet de réforme, notre exécutif en est resté à des effets d'annonce. Outre les fanfaronnades, il n'est en mesure, aujourd'hui, ni de garantir le maintien des prestations publiques, ni de rassu-

rer les communes sur leur avenir et est loin encore de réunir derrière lui un début de soutien populaire.

Ce constat impose une réaction réfléchie, engagée. Cette réaction, elle nous incombe, à nous comme législatif cantonal, et le mandat que nous vous proposons en est la première pierre.

Je vous invite à soutenir notre mandat.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg. Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse claire et détaillée concernant les enjeux, les contraintes, les risques et surtout les chances de cette réforme importante de l'imposition des entreprises III. Nous sommes d'accord avec le mandataire que la RIE III est d'une grande importance pour notre canton et pour toute la Suisse. Le groupe démocrate-chrétien s'engage donc avec conviction pour que cette réforme soit acceptée au niveau national lors de la votation fédérale de dimanche prochain.

La réforme, au niveau national, va fixer un cadre légal. Elle permet aux cantons de mettre en place différentes mesures pour assurer que le tissu économique reste stable. Les enjeux sont importants. En cas d'un refus ce dimanche, une forte chance existe que de nombreuses entreprises veuillent quitter la Suisse et surtout que de nombreuses places soient perdues, non seulement dans les grandes entreprises, mais aussi et surtout auprès des PME, qui ne peuvent plus livrer des biens et services à ces grandes entreprises. Une acceptation de la RIE III nationale, ce dimanche, est donc primordiale. (*remous!*)

Quant au projet cantonal de la RIE III – sur lequel le peuple ne s'exprimera pas dimanche prochain – (*remous plus forts encore!*), Fribourg a mis en consultation un projet de réforme adapté aux besoins de notre canton. Le Conseil d'Etat a essayé, dans son projet de loi, de trouver un équilibre qui assure que les entreprises bénéficiant actuellement d'un statut spécial vont rester dans le canton de Fribourg.

Je me permets d'ajouter, ici, que le patronat s'est mis d'accord sur l'introduction de mesures compensatoires à hauteur de 22 millions par année pour compenser la diminution du taux d'imposition de 19,86 à 13,72 pour toutes les entreprises. Ceci dans l'idée de faciliter l'acceptation de ce projet important et de répartir de manière adéquate les éventuelles pertes fiscales limitées dans le temps.

Die Antragssteller fordern den Staat auf, dafür zu sorgen, dass die Reform keine Abstriche an staatlichen Leistungen zur Folge hat. Der Staatsrat hat im kantonalen Gesetzesentwurf zur Umsetzung der USR III aufgezeigt, dass auf Basis des Steuerjahres 2013 gewisse Ausfälle anfallen können, doch wenn das Wachstum der Unternehmenssteuern in einem

etwa gleichen Rahmen weitergehen sollte, wie im Schnitt der letzten Jahre – es wurden durchschnittlich 6,5% mehr Unternehmenssteuern pro Jahr bezahlt –, besteht eine grosse Chance, dass bei Einführung der USR III im Jahre 2019 die errechneten und durch das Finanzdepartement kommunizierten fiktiven Steuerverluste bereits zu einem grossen Teil oder ganz kompensiert werden könnten.

Wenn nun 10 sozialdemokratische Grossräte in einem Auftrag den Kanton Freiburg parallel dazu auffordern, dafür zu sorgen, dass die Umsetzung der Unternehmenssteuerreform vom Volk getragen wird, so ist dies für unsere Begriffe unangebracht. Gerade die linken Kreise haben im Abstimmungskampf keine Gelegenheit ausgelassen, die Reform als reine Schaffung von Steuerschlupflöchern abzutun und zu diskreditieren. Es ist einfach, auf der einen Seite den Staat dazu aufzufordern, das Volk unter die Reform zu bringen und auf der anderen Seite die Propagandamaschine hochzufahren, um genau das Gegenteil zu erwirken und die Reform, wo immer es geht, zu diskreditieren.

Es ist zu hoffen, dass dieses gefährliche Spiel nicht zum Erfolg führt und dass die Reform, die sehr breit von Bundesrat, Parlament, sämtlichen bürgerlichen Parteien und von Wirtschaftsverbänden getragen wird, vom Schweizer Volk angenommen wird.

Il est important de relever que cette réforme fiscale est incontournable pour que la Suisse soit conforme aux accords de libre-échange au niveau international; nous le savons tous. Il ne s'agit donc pas d'offrir un cadeau aux entreprises.

Le groupe démocrate-chrétien est d'accord qu'une partie des communes et paroisses peut être touchée, durant un certain temps, de manière importante par l'introduction de la RIE III en 2019. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien est d'accord que l'Etat mette à disposition plus de moyens en faveur des communes et paroisses, pour compenser ces pertes durant les premières années après l'introduction de la RIE III. Il faut également être clair et mentionner ici que la part de l'Etat a toujours été augmentée ces dernières années et que des économies de l'ordre de grandeur des pertes annoncées par la Direction des finances ne mettent pas en question le fonctionnement de l'Etat. Elles correspondent à un programme d'économies normal que chaque Etat et entreprise doit mettre en place de temps en temps pour augmenter l'efficacité de son fonctionnement.

Nous restons persuadés que cette réforme fiscale peut être mise en place sans devoir réduire les prestations de l'Etat.

Acceptons donc cette réforme nationale ce dimanche prochain et mettons ensemble ... (*brouhaha important*).

Le Président. M. le Député, votre temps de parole est écoulé.

Chassot Denis (VCG/MLG, BR). Si la réforme RIE III est acceptée en votation populaire ce dimanche, elle aura iné-

vitement des répercussions financières pour les collectivités publiques. De par l'ampleur et les incertitudes de cette réforme, il est même à craindre que la situation financière de l'Etat et des communes ne se péjore. Il est, certes, très louable de supprimer les régimes fiscaux spéciaux et de garantir une imposition compétitive des entreprises en harmonisant les taux d'imposition. Bien qu'il soit incontestable qu'il faut mettre fin aux privilèges des grandes entreprises, il est tout aussi important de maintenir un tissu économique stable et de générer de la croissance et de l'emploi.

Malgré la diminution des recettes fiscales, le Conseil d'Etat doit s'engager à tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de coupes dans les prestations publiques et que les missions de l'Etat continuent d'être garanties: santé, éducation, social, transports. Il reste à espérer que les mesures d'accompagnement, prévues et promises par le Conseil d'Etat, soient réellement appliquées pour garantir une contrepartie équitable à la population et aux communes. Nous serons attentifs à ce que la proposition du Conseil d'Etat de compenser le plus équitablement possible les pertes de recettes fiscales pour les communes ne soit pas une lettre morte et, surtout, qu'il n'y ait pas non plus de report de charges supplémentaires sur les communes. La mise en œuvre de cette réforme ne doit pas s'accompagner d'une hausse du taux d'impôt, aussi bien sur le plan communal que cantonal. Ce n'est pas aux communes à faire, à elles seules, les frais de cette réforme. En effet, elles doivent assumer des services de proximité nécessaires au bien-être de leurs citoyens. Elles sont de plus en plus mises à contribution pour de nombreuses tâches qui leur incombent de manière à offrir une qualité de vie optimale à la population. Il serait très regrettable que les communes doivent renoncer à des projets ou à des investissements faute de moyens.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient le mandat qui nous est proposé et nous vous demandons de l'accepter.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Coalition fribourgeoise contre les cadeaux fiscaux et pour une défense du service public et de l'emploi, qui est, à ce titre, opposée à la RIE III cantonale.

Ce que nous, députés socialistes, visons avec le dépôt de ce mandat, la Coalition l'a aussi demandé lors des rencontres ayant eu lieu avec vous, M. le Commissaire. Cette Coalition a demandé une réforme équilibrée qui ne péjore pas les revenus fiscaux. Elle a demandé la mise sur pied d'une table ronde regroupant toutes les parties concernées, donc non seulement l'économie et les patrons, mais aussi les partis politiques ici présents, partis politiques de tous bords, ainsi aussi que les syndicats. Ces demandes sont, malheureusement, restées lettre morte.

Aujourd'hui, la crainte des mandataires est celle d'assister à des coupes budgétaires faites au détriment de la qualité des services publics offerts à la population. Car des coupes, il y aura si l'on en croit la réponse du Conseil d'Etat, qui annonce

des pertes annuelles de 45,6 millions de francs, et tous les ministres des finances cantonales – sauf Neuchâtel – se sont engagés à ne pas augmenter les impôts sur les personnes physiques.

Une autre phrase m'interpelle dans la réponse du Conseil d'Etat, que je ne trouve pas claire, contrairement à mon collègue Bürdel. En effet, le Conseil d'Etat affirme que les sociétés à statut fiscal payeront plus d'impôts et ainsi «permettront, selon toute vraisemblance, de compenser les pertes induites par la mise en œuvre de la réforme RIE III». Or, dans le même paragraphe, le Conseil d'Etat estime la diminution des recettes à 81,2 millions à compter de 2030! Donc, je vous pose la question, M. le Commissaire, si les pertes sont compensées après 2030, quand le seront-elles? 2040? 2050?

Je crois que la seule façon d'y voir un peu plus clair, c'est d'accepter ce mandat, ce que je vous recommande de faire.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). En préambule, je déclare mon lien d'intérêt: je suis propriétaire d'une société fiduciaire, ici à Fribourg.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du mandat déposé le 13 mai 2016 par nos collègues socialistes. Depuis, on peut considérer que ce mandat est devenu caduc, notamment avec le projet cantonal soumis en consultation jusqu'à la fin de l'année 2016.

En effet, que demande ce mandat? Que la réforme n'occasionne aucune coupe dans les prestations publiques.

J'ai personnellement pris part à la consultation du projet cantonal et je n'y ai vu aucune coupe dans l'avant-projet. Au contraire, les mesures d'accompagnement prévues, financées par les entreprises faut-il le rappeler, augmentent les prestations sociales, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, des structures d'accueil extrafamilial ou encore de l'augmentation des allocations familiales. Toutes ces mesures visent, au contraire, à améliorer les prestations à la population et non pas à les péjorer.

Le mandat demande une forte adhésion populaire. Sur ce point, permettez-moi de penser que les auteurs du mandat font preuve de mauvaise foi. Le groupe socialiste a annoncé le referendum avant même de connaître l'avant-projet de loi. En général, on annonce un referendum après les travaux législatifs si ceux-ci ne correspondent pas aux souhaits des futurs référendaires. Non, dans le cas de la réforme de l'imposition des entreprises III, on lance le referendum avant même de connaître le projet de loi. C'est faire de la politique politicienne à la petite semaine. C'est alors une approche dogmatique des dossiers sans tenir compte de l'intérêt général. Cela ne ressemble pas à la façon dont on fait de la politique dans notre canton.

Par ailleurs, le plus bel exemple d'adhésion populaire à cette réforme de l'imposition, et vous l'avez cité vous-mêmes, c'est

le canton de Vaud, avec le soutien du parti socialiste vaudois et premier d'entre eux, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Mailard. Les socialistes fribourgeois seraient bien inspirés de prendre exemple sur leurs camarades vaudois.

Enfin, vous demandez que les communes soutiennent cette réforme. J'ai envie de vous répondre que c'est dans leur propre intérêt, aux communes, de soutenir cette réforme car, si elle devait être refusée, il est à craindre que les recettes fiscales des entreprises chutent rapidement. D'abord, les sociétés à statuts fiscaux spéciaux changeraient rapidement de canton. Pour certaines d'entre elles, il suffirait d'aller sur Vaud puisque les Vaudois sont en avance sur nous. Je vous rappelle que déménager des bureaux, ce n'est pas très compliqué.

Faut-il rappeler que les sociétés à statuts fiscaux spéciaux emploient 3000 personnes dans notre canton. En plus, par effet de ricochet, cela toucherait finalement toutes les PME qui gravitent autour. Ces PME verraient leur chiffre d'affaires, respectivement leurs résultats, se réduire aussi drastiquement.

Bref, l'attractivité fiscale de notre canton en prendrait un sacré coup. Dans ce cas de figure, il est à craindre que la croissance des recettes fiscales des personnes morales s'infléchisse sérieusement. Finalement, ce serait le train de vie de l'Etat et les prestations publiques qui en pâtiraient; ce que vous ne voulez surtout pas.

Pour terminer, deux chiffres pour bien illustrer mon propos. Vous le savez, durant la législature 2006–2011, le Grand Conseil a réduit de manière substantielle l'imposition des entreprises et des personnes physiques par ailleurs. Les plus anciens parmi nous le savent aussi, j'ai été l'un des initiateurs de ces baisses fiscales. Qu'en a-t-il résulté? Vous avez la réponse à la page 399 de l'Annuaire statistique 2017 du canton de Fribourg. En 2006, le rendement de l'impôt cantonal des personnes morales, impôt sur le bénéficiaire et le capital, se chiffrait à 92,8 millions. En 2014, dernière année connue et entièrement taxée, ce même rendement de l'impôt cantonal se montait à 162,7 millions. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et je n'ai rien d'autre à ajouter.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne et je vous promets, M. le Président, que je m'efforcerais de donner effet à votre recommandation et ne pas faire de la publicité.

Néanmoins, permettez-moi de m'exprimer au nom des communes qui, contrairement à ce que dit le député Peiry, ne se sortent pas toutes haut la main de cet exercice périlleux. La commune de Villars-sur-Glâne en particulier fait, avec certaines autres communes, l'objet d'une ponction des plus radicales, si je puis dire, en matière d'application par le Conseil d'Etat de Fribourg de la RIE III puisque, d'après les estimations qui nous ont été fournies par le canton – encore une fois, ce n'est pas nous qui inventons ces chiffres, c'est le canton qui

nous les a transmis – nous devrions perdre 57% des rentrées fiscales des personnes morales. Cherchez l'erreur!

Dans le projet qui nous a été transmis ici, la réponse du Conseil d'Etat soulève, bien au contraire, beaucoup d'inconnues. Beaucoup d'inconnues, pourquoi? Parce que les pistes ont été cherchées par le Conseil d'Etat pour essayer d'atténuer les effets de la RIE III, cela nous ne le contestons pas, de même que nous relevons l'effort fait par les entreprises fribourgeoises en matière de formation, en matière aussi de petite enfance, mais malheureusement, ces efforts-là ne toucheront pas les communes.

En ce qui concerne les mesures de compensation que prône le Conseil d'Etat, on sait que c'est un montant, pour les communes en tout cas, de l'ordre de 8 millions de francs qui est prévu mais sur une période de sept ans, limitée donc. Mais ces 8 millions de francs, on ne sait pas comment ils vont être redistribués, d'une part et, d'autre part, ce que l'on sait, c'est qu'ils vont s'ajouter aux bénéficiaires des communes et donc rentrer dans la péréquation intercommunale, ce qui signifie qu'en fin de compte ils vont finir par éliminer la compensation. En effet, nous avons fait un calcul estimatif, puisque là encore, on manque de pistes pour arriver à faire quelque chose de sérieux. Nous estimons que si on touche 2 millions, 1 million finira dans la péréquation. Voilà donc encore un autre problème qui nous fait dire que le Conseil d'Etat devrait sérieusement réexaminer la chose.

Quand je vous dis examiner la chose, c'est en particulier essayer de trouver d'autres voies. Et d'autres voies, c'est tout d'abord le principe de cette fameuse péréquation intercommunale, dont je rappelle qu'elle est revue tous les trois ans. Il serait peut-être intéressant de faire d'abord l'exercice sur une année, notamment en fonction de cette nouvelle donne qu'est la RIE III, pour autant qu'elle entre en vigueur, évidemment! Une autre voie est le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Là, il faudrait effectivement revoir les efforts que sont appelées à faire les communes. A cet effet, puisqu'on parle d'inspiration, peut-être que le Conseil d'Etat serait inspiré de prendre exemple sur ce qui s'est fait dans le canton de Vaud puisqu'on nous a dit que c'était la panacée.

Toujours est-il, M. le Président, M. le Rapporteur du gouvernement, permettez-moi de vous dire qu'il me paraît important, du point de vue en tout cas de certaines communes qui, comme la mienne sont dans cette situation délicate, que le Conseil d'Etat revoie très sérieusement sa copie.

Pour ces raisons, je vous demanderai d'accepter ce mandat.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et je m'exprime au nom du groupe libéral-radical. Je vais m'efforcer de retenir la recommandation de notre président.

Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le mandat qui nous est soumis. On nous demande aujourd'hui d'accepter un mandat pour contraindre le Conseil d'Etat à entreprendre avec succès la réforme de l'imposition des entreprises.

N'en déplaise à leurs auteurs, le succès de cette réforme cantonale dépend d'un certain nombre de facteurs que le Conseil d'Etat fribourgeois ne maîtrise pas, à commencer par le sort qui sera réservé à la RIE III au niveau fédéral. Difficile de ne pas rappeler que cette réforme de l'imposition des entreprises est considérée comme le plus important bouleversement de la fiscalité suisse depuis l'après-guerre. C'est dire si les enjeux sont essentiels, tant au niveau fédéral que cantonal. On se doit, dans un premier temps, de réussir cette réforme au niveau fédéral, qui fixe un cadre général permettant aux cantons de conserver leur autonomie afin de pouvoir concrétiser, dans un deuxième temps seulement, la réforme cantonale.

Qu'on le veuille ou non, l'économie est mondiale. La Suisse et notre canton participent à une compétition internationale. Si on veut rester dans le peloton de tête, les mesures envisagées doivent permettre de garantir l'attractivité de notre place économique au niveau international et ce à long terme.

Le projet cantonal de réforme fiscale était en consultation jusqu'à la fin décembre dernier. Il pourrait encore subir quelques modifications. Le Conseil d'Etat n'a pas attendu les auteurs du mandat pour agir car, depuis 2014, il s'est efforcé de trouver des solutions avec une politique proactive, avec pour objectifs, d'une part, de fixer un taux d'imposition attractif, des mesures permettant d'éviter le départ des entreprises internationales, qui aurait des conséquences néfastes également pour nos petites et moyennes entreprises suisses et, bien évidemment, pour les emplois. D'autre part, il s'agit de garantir les recettes nécessaires à l'Etat pour financer les prestations et faire en sorte qu'elles puissent être maintenues dans l'intérêt de la population. Dans notre canton, le potentiel des statuts spéciaux représente près de 70% de l'impôt cantonal sur le bénéficiaire. C'est dire si le départ de ces entreprises priverait inmanquablement l'Etat de recettes substantielles et occasionnerait inévitablement la perte de places de travail.

Dans la perspective d'obtenir l'adhésion populaire, le Conseil d'Etat a, comme d'autres cantons d'ailleurs, négocié des mesures de compensation avec le patronat depuis plus de deux ans. Ces nouvelles mesures, financées par les entreprises, profiteront à l'ensemble de la population, via l'augmentation des allocations familiales, la création des places d'accueil, la baisse des tarifs pour les parents qui ont des enfants dans des crèches ainsi que, par exemple, les subventions pour les personnes qui entreprennent une formation professionnelle supérieure ou encore par le biais de l'Association du Centre professionnel.

D'autre part, afin d'anticiper les conséquences de cette réforme, le Conseil d'Etat a également fait une première provision de 20 millions lors du bouclage des comptes 2015 pour atténuer les effets de la RIE III. Des propositions sont faites pour une compensation forfaitaire annuelle de 8,5 millions aux communes et ce sur sept ans.

Ce n'est pas qu'au Conseil d'Etat de réussir la réforme de la fiscalité des entreprises. Il a fait la première partie du travail, comme on a pu le lire dans la réponse au mandat, en préparant le projet qui sera soumis au Grand Conseil. La deuxième partie dépendra de nos discussions en commission et ensuite de nos débats devant le Grand Conseil. C'est à nous tous qu'incombe cette responsabilité dans l'intérêt des finances publiques, des entreprises et des habitants de ce canton. Les auteurs du mandat ne peuvent se cacher derrière le Conseil d'Etat. Il faut garder à l'esprit qu'ils ont, que nous avons, une responsabilité partagée dans la réussite de cette réforme au niveau fédéral et cantonal, fruit d'un compromis qui a fait le succès de la Suisse, que l'on nous envie.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical refuse, à l'unanimité, d'accepter ce mandat.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Par rapport à ce mandat, j'ai envie de donner aussi une prise de température sur la vision des PME par rapport à cette grande réforme.

Je vois la PME fribourgeoise de la façon suivante. Je la vois innovante, souple, bien intégrée, qui ne travaille pas sur le dumping salarial, ni avec des travailleurs au noir et qui est très proche, naturellement, aussi de notre Etat, avec des conditions-cadres très favorables. Cette réforme, extrêmement importante pour notre société suisse et fribourgeoise, m'amène à vous dire ceci.

On ne s'est jamais posé la question suivante: est-ce normal, finalement, que la multinationale paie sensiblement moins d'impôts que la PME? Je trouve, une fois de plus, que le chef d'entreprise fribourgeois, suisse, bien intégré dans le réseau économique, fait preuve d'une responsabilité économique et civique au-delà de tout soupçon. Je trouve la solidarité et l'égalité de traitement, là aussi, indispensables. On dit souvent que les PME ne paient pas d'impôts parce que la majorité d'entre elles sont des raisons individuelles simples où les bénéfices sont attribués au salaire du patron, directement imposé comme tel.

Cette réforme va aussi donner un correctif important par rapport à la force du franc suisse. Une majorité de nos entreprises exporte et ce franc fort a pénalisé naturellement grandement aussi notre économie. Celle-ci va jouer le jeu dans le cadre de ce mandat. Le Conseil d'Etat a obtenu 22 millions du patronat pour des engagements sociaux. Je pense que c'est un geste fort, bien marqué pour ce faire.

Ce qu'on va demander aux multinationales est tout à fait correct et acceptable, ce changement au niveau fiscal, parce qu'il n'y a pas que l'impôt pour elles. Il y a un Etat stable, des conditions-cadres économiques favorables. On sait qu'on est, et cela m'a fait particulièrement plaisir, le pays le plus innovant actuellement grâce à nos hautes écoles, grâce à nos infrastructures qui sont superbes. Google, il y a deux semaines, ouvrait son nouveau centre de Zurich. Une des plus grandes entreprises mondiales a décidé que le deuxième centre mondial sera la Suisse, sera Zurich. Pensons à ça, c'est notre futur.

Par rapport au mandat et à la fiscalité, on parle toujours de pertes. On parle négativement de cette réforme. C'est un arrêt sur image à un moment donné, qui donne à ce moment-là, si on met les chiffres comme ils ont été décidés, un effet négatif de l'imposition fiscale. Mais on le sait bien, l'économie évolue, le monde évolue. Cet argent économisé en impôts sera réinvesti en infrastructures, en postes de travail, en emplois, en nouveaux impôts. Toutes les réformes ayant eu lieu jusqu'à maintenant ont donné un petit point de repli pour ensuite remonter plus haut. Dans ce sens-là, je suis le premier d'accord, il ne faudra pas diminuer les prestations et je suis convaincu que la fiscalité, qui ressortira de cette troisième réforme, sera favorable aussi pour notre canton.

En conclusion, j'attends des sociétés qu'elles aient de bonnes conditions-cadres, qu'elles fassent preuve de responsabilité. Cette réforme actuelle en cours leur donnera la récompense et les moyens pour être prospères et performantes à l'avenir. Dans ce sens-là, je suis d'avis de ne pas entrer en matière sur ce mandat et de soutenir, de par mes propres propos, l'avis du Conseil d'Etat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je commence par mes liens d'intérêts. A l'instar de M. Peiry, je suis également propriétaire d'une PME locale et suis également membre de la Fédération patronale que dirige M^{me} Gobet. Contrairement à eux, je pense, pour ma part, que cette réforme telle qu'elle est annoncée ne sert en rien les PME et détériore leur situation. A voir les expressions des groupes libéral-radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre dans cette enceinte, le mandat sera probablement rejeté et c'est dommage! Par contre, le résultat de dimanche apparaît beaucoup plus serré. A peu de choses près, cette décision sera soit acceptée, soit refusée – on le sait – à une très courte majorité dans un camp ou dans l'autre. Il se peut encore que le résultat du canton de Fribourg ne corresponde, au final, pas au résultat suisse. C'est ainsi que j'en appelle au Conseil d'Etat, et surtout à M. le Commissaire du gouvernement Georges Godel, de prendre acte du résultat, quel qu'il soit, avec respect et mesure.

En cas d'acceptation de cette réforme suisse, il conviendra de prendre des mesures cantonales importantes pour diminuer autant que faire se peut les répercussions fiscales négatives

que cela engendrerait pour ne pas nous mettre tout simplement en situation de crise.

Si la RIE III de dimanche était refusée, à mon avis, il serait sage – que le mandat d’aujourd’hui soit accepté ou non – de ne rien faire jusqu’à ce qu’un nouveau projet fédéral intervienne, vraisemblablement d’après les informations que l’on a, dans la version plutôt du Conseil fédéral. En tout cas, ne pas continuer avec le projet cantonal en cas de refus de la RIE III dimanche, cela me paraît vraiment essentiel.

Nous parlons de coupes, nous parlons de pertes d’impôts de 45,6 millions dès 2019, dès l’entrée en vigueur, puis de 81 millions dès 2030. Pour ma part, on peut estimer ceci. J’aimerais bien que M. le Commissaire du gouvernement nous dise un mot sur les prestations qu’il entend couper, les mesures qu’il entend prendre pour juguler ces pertes. Est-ce que l’on va – comme on l’a déjà vu – descendre les salaires? Est-ce que l’on va, finalement, ne pas engager du personnel supplémentaire dans les prisons, à la police, dans les hôpitaux, les soins, les homes? Qu’est-ce qu’il y a encore à prendre? Il faut qu’on le sache pour que nous puissions voter en toute connaissance de cause.

Quelles sont les solutions à apporter aux communes? Est-ce qu’il y aura une assistance aux communes? Est-ce qu’il y aura un soutien supplémentaire? Est-ce que les communes seront accompagnées dans ces démarches cruelles qu’elles devront subir au vu de la perte qu’elles devront engendrer? Le canton a une fortune importante, les communes n’en ont pas.

Nous ne lançons pas des éléments basés sur la mauvaise foi, pour répondre à M. Peiry. J’ai simplement envie de lui dire que, non seulement ça n’était pas le cas, le groupe socialiste n’a pas lancé de referendum puisqu’il attendait effectivement la venue du texte légal pour l’annoncer, mais le groupe socialiste aurait surtout apprécié d’apprendre le taux fixé à Fribourg de 13,72 plutôt directement de la part du commissaire et non lors d’une annonce à la Chambre patronale. Je crois que cette manière de faire dérange aussi un petit peu dans ce canton.

Au niveau de l’acceptation en général, je crois qu’il est du devoir du Conseil d’Etat d’agir, comme cela a été dit souvent, d’une manière identique au canton de Vaud. Le canton de Vaud a anticipé la réforme et l’a fait avant le niveau fédéral. Maintenant que le niveau fédéral est en passe d’être réglé, il est vraiment urgent d’attendre. C’est-à-dire qu’il faut adopter un consensus qui allie non seulement la droite et la gauche et même aller vers un trio qui associe également les communes, si vous ne voulez pas à nouveau débattre de cet objet sur un referendum cantonal. Si la loi soumise au Parlement n’est pas correcte, vous devrez arriver à ça. Je crois qu’il est de votre devoir d’y donner suite.

En tout cas, ce que je vous demande en toute sérénité, c’est d’agir avec respect et mesure quel que soit le résultat de

dimanche et de prendre dès maintenant les bons éléments, les bonnes décisions car on ne peut pas fanfaronner avec un tel projet. M^{me} Gobet disait que c’était le projet phare le plus important, j’ai envie de dire oui. On a vu les résultats de la RIE II, les pertes annoncées, les pertes réelles. J’espère juste que ce ne sera pas un camouflet identique, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal. C’est là qu’il vous appartient, M. le Commissaire, respectivement le Conseil d’Etat, de faire preuve d’une grande prudence.

Godel Georges, Directeur des finances. Vous me permettez de reprendre les propos de M. le Député Mauron. Je vais répondre avec respect et mesure.

Tout d’abord, j’ai bien écouté la première intervention de M. le Député Ganioz. Il a parlé de sa déception concernant le refus de ce mandat, alors que ce dernier allait dans le sens du Gouvernement. Quand j’ai entendu ça, je me suis demandé si M. le Député Ganioz était en train de se repentir d’avoir déposé ce mandat et qu’il ne servait à rien. C’est une question que je me pose, comme M. le Député Peiry.

Ensuite, deux députés sont intervenus et ont trouvé à redire au Gouvernement, respectivement au commissaire du Gouvernement, parce qu’ils n’avaient pas eu droit au chapitre, pas eu droit à une table ronde. J’aimerais juste rappeler à cette Coalition de gauche et au parti socialiste, dont certains membres sont ici présents, que j’ai eu l’occasion de les recevoir à deux reprises avec mes services, où nous avons eu une discussion approfondie. Il y avait même une fois le patronat. La dernière fois qu’ils ont été reçus, c’était le 1^{er} décembre 2016. Le lendemain, comme je l’avais promis, j’ai demandé à mon secrétaire général d’adresser un courriel à la Coalition de gauche, qui disait ceci: «Je me réfère à la rencontre d’hier et vous précisez, pour la bonne forme, comme indiqué par le Directeur des finances, qu’une future table ronde serait organisée si vous en faisiez la demande explicite. Il s’agirait alors que vous nous précisiez qui devrait y participer et quels seraient précisément les points à traiter. Salutations». Ce courriel a été envoyé le vendredi 2 décembre, à 08h13. Je n’ai jamais reçu de réponse. Voilà, pour que les choses soient claires.

J’en viens maintenant à notre projet. On l’a dit souvent, la stratégie du Conseil d’Etat est basée sur l’équité fiscale. Cela a été dit par certains ou certaines d’entre vous. Qu’est-ce que l’équité fiscale? Eh bien aujourd’hui, vous avez deux catégories de contribuables et de personnes morales: il y a les statuts fiscaux spéciaux, qui paient entre 8 et 10, voire 12% d’impôts, alors que les personnes morales «normales», qui font le tissu économique de ce pays, paient, basé sur la Ville de Fribourg, 19,86%. L’objectif du Conseil d’Etat est que tout le monde paie la même chose. Mais pour trouver le juste milieu, entre l’équité et les besoins du canton pour assumer les prestations et tout mettre en œuvre pour garder les entreprises – et je vous assure que j’ai eu l’occasion de parler avec beaucoup de ces entreprises ... Evidemment, chacun défend son beefsteak,

mais à la fin le Conseil d'Etat s'est mis d'accord, à l'unanimité, sur ce 13,72%. Je précise que ce 13,72 est basé sur un taux moyen de l'impôt des personnes morales à 75% de l'indice cantonal. La réalité, c'est 73,5% mais nous avons arrondi à 75 pour avoir une marge de sécurité.

Ce qui est beaucoup critiqué, c'est le magasin de mesures. Je vais vous donner une explication, car certains d'entre vous vantent ce qu'ont fait les Vaudois, parce qu'ils ont déjà tout réglé, et d'autres critiquent les Vaudois. J'ai bien compris M. le Député Mauron, que c'est urgent d'attendre. A Fribourg, le Conseil d'Etat a développé sa stratégie, je le répète, sur une équité et une baisse fiscale. Mais il a voulu limiter les autres mesures. Je vous donne simplement un exemple: nous n'avons pas retenu l'intérêt notionnel, vous l'avez vu lors de la consultation. Les patent-box et la déduction recherche et développement, nous les avons évidemment retenus, mais limités à 20% d'exonération. Quand on dit que les Vaudois ont avancé, ils ont décidé le taux et les mesures d'accompagnement, mais n'ont pas décidé le magasin de mesures. Ce qui se dit par mon collègue directeur des finances du canton de Vaud, Pascal Broulis, et qui se dit dans les séminaires – je connais bien sûr bien la situation – est qu'ils vont aller plus loin que nous. Sous cet angle-là, nous avons un projet restrictif et je crois que c'est important de le dire. Concernant notre projet, parce que je veux en venir aux chiffres, c'est ce qui intéresse tout le monde, eh bien nous nous sommes battus avec nos parlementaires fédéraux – je les en remercie –, pour avoir un peu plus que ce que nous proposait le Conseil fédéral, à savoir une ristourne de la RPT pour compenser les pertes qui étaient prévues à 20,5 millions. Nous sommes à 21,2 millions. Basé sur les chiffres de l'époque, ça fait 27,8 millions pour le canton.

Evidemment, il faut reconnaître qu'il y a des pertes pour les communes. Mais nous prévoyons aussi de prendre sur la fortune pour donner quelque chose aux communs et pour avoir une équité des efforts. Je crois que c'est important. D'ailleurs, on a déjà eu des séances avec l'Association des communes et la prochaine a lieu demain matin, avec mes services, dans le bâtiment où j'ai mon bureau, à 06h30. Nous aurons l'occasion d'examiner cela de plus près. Je ne vais pas commencer à dire que chaque commune va gagner ou perdre. Mais je me permettrai quand même de répondre à M^{me} la Syndique de Villars-sur-Glâne. Il est vrai qu'on ne connaît pas encore, mais on ne peut pas tout expliquer. Aujourd'hui, on a calculé les pertes fiscales. Maintenant, nous analysons la péréquation avec le Service des communes. On aura l'occasion d'en parler demain. Ce que je peux vous dire, Madame la Syndique, pour vous rassurer, c'est que j'ai demandé à mes services d'examiner ça parce que je m'attendais à votre intervention: l'effet cumulé de la réforme chez vous, à la fin de l'opération, c'est 7,2 millions pour Villars-sur-Glâne, si je compte ce qu'on propose. Je peux vous dire, Madame la Députée Syndique, qu'avec la sortie des allègements, pour autant que les entreprises restent chez nous, vous aurez une opération neutre.

J'aurai l'occasion de vous le démontrer, mais je ne peux pas vous en dire plus (*rires*).

Plusieurs questions m'ont été posées. Comment assumer les prestations avec des pertes de 45,6 millions, respectivement plus de 80 millions? Il ne faut pas mélanger la fiscalité avec la péréquation. Pour la péréquation, les Chambres fédérales proposent de compenser pendant sept ans, à raison de 53,7 millions. Ensuite, c'est un nouveau processus qui se met en route. Nous avons déjà perdu beaucoup avec la péréquation. L'objectif, pour le canton de Fribourg, est de réussir la RIE III, pour que nous ne soyons plus tributaires de la péréquation. C'est ça l'important. Je préférerais être canton rétributeur que canton receveur. Aujourd'hui, il faut bien admettre que nous sommes un petit peu les mendiants. Vous savez, au budget 2017, c'est 387 millions que nous recevons des cantons contributeurs et de la Confédération. L'objectif c'est d'en sortir.

Maintenant, la question précise est: comment est-ce qu'on va financer les prestations? Nous devons réussir cette réforme sans augmenter la fiscalité des personnes physiques et sans toucher aux prestations. Alors comment? Un député l'a dit. D'ailleurs c'était le Directeur de l'économie de l'époque qui l'avait présenté le 15 décembre 2014. On a une augmentation de l'impôt des personnes morales de 6,8% sur ces 14 dernières années. Vous verrez bientôt les comptes, ça démontre que chaque fois qu'on a eu des baisses, la progression a continué en moyenne de 6,8% – si nous avions cette progression des personnes physiques, on serait tous très très heureux. Comment est-ce que je peux garantir cela? Evidemment que je ne peux pas le garantir. Ce que je peux faire, c'est vous inciter à aller de l'avant avec cette réforme pour qu'on réussisse, pour que ces entreprises restent là.

J'en viens à un élément important que je n'ai jamais cité textuellement, mais quelqu'un a dit que le potentiel des statuts fiscaux représentait le 70% de l'impôt cantonal sur le bénéficiaire... Les sociétés jouissant d'un tel statut représentent 30,3 millions d'impôts. Vous allez me dire que ce n'est pas grand-chose. C'est vrai, mais dans ce canton, nous avons voulu une politique économique pour attirer les entreprises, basée sur des allègements fiscaux qui sont prévus dans le droit cantonal et le droit fédéral. On peut le critiquer, mais c'est ainsi. Le jour où ces allègements fiscaux tombent – et je connais le programme d'années en années – eh bien le potentiel qu'il y a aujourd'hui, situé à 20%, passe à 70%. Faites le calcul et vous saurez combien est-ce qu'on peut encaisser, encore une fois, à condition que les entreprises restent chez nous. Nos calculs, j'insiste là-dessus, sont toujours basés sur des chiffres, les derniers (statistiques 2014), avec les entreprises que nous avons dans le canton, sans perte, mais sans augmentation. On ne peut pas le faire autrement.

J'en viens à la conclusion. Je crois vous avoir démontré que le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour que son projet réussisse.

sisse. Je vous ai démontré aussi avec les chiffres que je viens de citer que nous ne devons pas toucher aux prestations. C'est un engagement que j'ai pris, que le Conseil d'Etat a pris. Mais cet engagement vaut pour que les entreprises restent et c'est le rôle et la responsabilité du Gouvernement de faire en sorte que celles-ci restent. Mais pour pallier encore, si durant quelques années on avait un trou, nous avons déjà fait des provisions aux comptes 2015. J'espère encore en faire aux comptes 2016, parce que nous voulons réussir cette réforme et pour réussir cette réforme, le Gouvernement a jusqu'à maintenant démontré qu'il avait tout mis en œuvre. Evidemment, on ne peut pas accepter le mandat qui va dans le même sens, parce que nous ne détenons pas tous les outils. J'en veux pour preuve que les décisions des Chambres fédérales sur la ristourne qu'ils versent aux cantons soit sur l'impôt, sur les 21,2 millions. Et en plus, pour la péréquation, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui détient les décisions des Chambres fédérales, vous l'aurez compris. Je me suis fait un point d'honneur de ne jamais citer le vote de dimanche.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'aimerais juste rectifier. Dans mon intervention, j'ai parlé de lettre morte. La lettre morte, elle est là. La Coalition a envoyé une lettre recommandée le 1^{er} juillet 2016 au Conseil d'Etat pour demander une table ronde. Lors de notre entretien du 1^{er} décembre, M. le Commissaire a répondu: «Si vous voulez une table ronde, faites-la vous-mêmes». Dont acte!

Godel Georges, Directeur des finances. Je ne veux pas faire polémique. Je vous ai cité textuellement le mail que mon Secrétaire général vous a adressé. M. le Député, je vous le transmettrai. Ce mail, il est longtemps après votre lettre du mois de juillet 2016, il est du 2 décembre 2016.

- > Au vote, la prise en considération de mandat est refusée par 67 voix contre 34. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 67.*

Rapport 2016-GC-112

CIP «détention pénale»: rapport aux parlements pour l'année 2015¹

Discussion

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis la présidente de la Fondation de Fribourg pour la jeunesse.

Le rapport met en exergue 4 points spécifiques: la surveillance électronique des détenus, la révision du système des prix de pension, la création de nouvelles places pour l'exécution de mesures thérapeutiques institutionnelles en milieu fermé et l'établissement fermé pour jeunes filles, avec la création de 4 places.

En ce qui concerne la surveillance électronique, le groupe libéral-radical est aussi favorable à la mise en place d'un système au plan suisse et conscient de la sensibilité des données à traiter. Toutefois, la protection des données ne doit pas être un frein à la protection de la population.

¹ Texte du rapport pp. 235ss.

Pour la révision du système des prix de pension, le groupe libéral-radical regrette aussi le retard pris par l'adaptation des prix de pension au coût effectif de l'exécution des sanctions. Les cantons qui se donnent la peine de remplir leurs obligations en matière d'infrastructures ne doivent pas ensuite être pénalisés en ne pouvant pas récupérer les dépenses occasionnées par l'hébergement de prisonniers venant d'autres cantons.

Concernant la création de nouvelles places pour l'exécution de mesures thérapeutiques, le groupe libéral-radical salue la solution consistant à créer 20 à 24 places pour l'exécution de ces mesures par la structure existante au Centre d'accueil pour adultes en difficulté. Le manque de places pour les personnes présentant des troubles mentaux est un problème connu et qui cause bien du souci à d'autres infrastructures qui doivent les recevoir, alors qu'elles ne sont pas adaptées pour ça. Ces 20 à 24 places sont donc les bienvenues.

Concernant la création de 4 places pour la détention de jeunes filles en milieu fermé, la Fondation de Fribourg pour la jeunesse a répondu favorablement à cette demande. Toutefois, ce projet nécessite un agrandissement de la structure Time Out. Nous sommes en négociation avec les propriétaires voisins et espérons obtenir une réponse positive. C'est dans cette mesure et avec ces considérants que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de cette CIP.

J'aimerais tout d'abord vous rendre attentif qu'il s'agit du rapport 2015 qui devait être traité l'an dernier mais qui, faute de temps, ne l'a pas été. Je vous remercie d'y prêter attention maintenant.

La lecture de ce rapport nous montre l'importance du travail de la Conférence latine des chefs de Département de justice et police. En effet, dans ce domaine pénitencier, il est vraiment important de coordonner les actions, un canton ne pouvant agir ou se prononcer seul sur les thèmes de la détention. Par exemple et je reviens sur cette surveillance électronique, il est absolument indispensable qu'un standard émerge des discussions non seulement en Suisse romande mais également sur tout le territoire du pays. Autre thème, également évoqué par ma collègue, celui des prix de pension que les cantons se facturent lorsque des détenus sont placés dans un autre canton: nous souhaitons vraiment que ce sujet, aussi complexe qu'il soit, soit traité avec diligence. Je me contenterai de ces deux exemples, persuadé que vous avez pris connaissance du rapport dans son intégralité.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Meine Interessenbindung: Ich bin Kommissionsmitglied der IPK. Zu diesem Bericht habe ich persönlich nichts einzuwenden. Dieser ist ausführlich und übersichtlich dargestellt.

Ich möchte im Namen der IPK dem Vizeregensekretär, Reto Schmid, herzlich danken für die grosse Arbeit und die immer gut ausgeführten Protokolle während der letzten Legislaturperiode.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» pour l'année 2015, rapport qu'il accueille favorablement et avec intérêt.

Sur le fond, le groupe démocrate-chrétien se réjouit de la création prochaine de 4 places en milieu fermé pour l'exécution de mesures thérapeutiques pour jeunes filles à la Fondation de Fribourg pour la jeunesse. Le groupe démocrate-chrétien regrette le retard pris dans l'adaptation des prix des pensions tout en prenant acte qu'un rapport doit être délivré en août 2017 et en espérant qu'il n'y aura pas un nouveau retard. Il regrette encore plus le retard pris dans l'avancement des travaux dans le domaine de la surveillance électronique. Cette surveillance est une évolution importante dans le domaine de l'exécution des peines. Elle permet notamment d'éviter la surpopulation carcérale et la désocialisation pour les peines de courte durée, mais encore et surtout en cas de peine de longue durée, elle permet une surveillance relativement accrue de la personne détenue avant sa mise en liberté définitive. A la lecture du rapport, on constate que le retard dans la surveillance électronique est dû au fait qu'il est difficile de trouver une solution au niveau national car le canton de Zürich a un système lié par un contrat jusqu'en 2020, voire 2023. Le canton de Zürich propose toutefois aux cantons de mettre à disposition son système dès le début de l'année 2017. Ma question, M. le Commissaire du Gouvernement: est-ce que le canton de Fribourg a l'intention de participer au système mis à disposition par Zürich pour la surveillance électronique ou faudra-t-il attendre 2020, voire 2023 pour avancer dans ce domaine?

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Effectivement, ce rapport concerne l'année 2015. Il est en soi déjà quelque peu dépassé puisque les discussions se sont poursuivies dans le cadre de la Conférence intercantonale. Pour répondre à la demande de M. le Député Morel, s'agissant de la surveillance électronique, je peux effectivement indiquer qu'une solution nationale est prévue en 2023 mais que les cantons souhaitent anticiper cette date. Actuellement, il y a effectivement une solution proposée par le canton de Zürich et une autre solution privée vers laquelle probablement le canton de Fribourg va se diriger avec les cantons du Jura, Neuchâtel, Valais et Tessin, solution qui est sensiblement meilleur marché et tout aussi efficace. Une attention particulière est portée par notre canton actuellement à l'avancement de ce dossier. Je saisis l'occasion également de dire que, s'agissant du système du prix de pension, nous

attendons le rapport final pour fin août 2017. Les nouveaux tarifs devraient en principe pouvoir être appliqués dès 2019. S'agissant de la création de nouvelles places pour l'exécution de mesures thérapeutiques, des discussions sont en cours. On sait qu'en Suisse romande, il manque actuellement entre 150 et 200 places pour des mesures thérapeutiques institutionnelles. Le canton de Fribourg devra aussi faire sa réflexion dans le cadre du plan gouvernemental. Pour l'établissement fermé pour jeunes filles, on l'a dit, le canton de Fribourg a été d'accord d'entrer en matière sur les discussions menées dans le cadre concordataire. Si tout va bien la convention sera présentée à la Conférence intercantonale romande du mois de mars 2017.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2016-DEE-2 Encadrement des jeunes en difficulté majeure en vue de leur insertion professionnelle¹

Discussion

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Ich gebe meine Interessenbindung bekannt: Ich bin im Vorstand von INFRI und im Stiftungsrat der Fondation La Rosière in Estavayer-le-Lac.

Ich danke dem Staatsrat für den Bericht zu unserem Postulat. Die Antwort ist umfassend und gibt einen guten Überblick über die bereits bestehenden Massnahmen und die geleisteten Arbeiten zugunsten der von uns Postulanten genannten Zielgruppe. Diese ist unter dem Punkt 1 des Berichts wiederholt.

Es handelt sich dabei um Jugendliche, die nicht können. Es geht nicht um Jugendliche, die nicht wollen. «Es geht um Jugendliche, die das Centre de préformation professionnelle (PreFo) in Grolley besuchen und deren Gesundheitszustand nicht mit dem Einstieg in die Berufswelt vereinbar ist.» Die zweite Hauptgruppe sind Jugendliche mit einem Intelligenzquotienten unter 75, die Leistungen der Invalidenversicherung beziehen.

Die Kontextanalyse erweckt den Eindruck einer gewissen Rechtfertigung der bisher geleisteten Arbeiten. Es war aber nicht die Absicht von uns Postulanten, die bisherigen Massnahmen und Arbeiten zu kritisieren. Vielmehr wollen wir darauf hinweisen, dass sich die Problematik in den nächsten Jahren akzentuieren wird. Darin gibt uns der Staatsrat auf den Seiten 7 und 10 explizit Recht. Er sagt: «Im Herbst 2015 musste die KJS dringend eine Lösung für rund 80 Jugendliche suchen, die nicht

sofort betreut werden konnten.» Er sagt auch: «Die Zahl der Jugendlichen, die sich an die Plattform Jeunesse wenden, steigt stetig an. Die Anzahl Plätze in den Übergangsmassnahmen und die finanziellen Mittel nehmen aber nicht in gleichem Masse zu. Das aktuelle Betreuungssystem hat seine volle Kapazität erreicht.»

Es ist darum wichtig, für die nächsten Jahre genügend Mittel für die bereits bestehenden Massnahmen bereitzustellen. Es droht uns sonst eine Zeitbombe, eine Bombe à retardement. Wenn wir nicht mehr investieren, werden unweigerlich die Sozialkosten exponentiell steigen. Ich möchte von Staatsrat Curty das Versprechen hören, dass er sich für die berufliche Eingliederung unserer Jugendlichen – ich betone: mit grossen Schwierigkeiten – einsetzt und die entsprechenden Finanzen beantragt.

Die Schlussfolgerung beinhaltet eine Inkohärenz. Man gibt uns Postulanten zwar Recht bezüglich der Problematik der stetig steigenden Nachfrage, trotzdem soll auf neue Massnahmen verzichtet werden. Ich kann damit leben, wenn wenigstens, wie erwähnt, mehr finanzielle und personelle Mittel in die bereits bestehenden Massnahmen fliessen werden.

Zum Schluss möchte ich allen Personen danken, die sich täglich für unsere Jugendlichen einsetzen.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la conférence des présidents de la Fondation des Buissonnets.

Aussi soucieuse que les auteurs du postulat du sort des jeunes qui rencontrent des difficultés à débiter leur vie d'adultes dans le monde du travail, j'étais particulièrement intéressée à prendre connaissance du rapport du Conseil d'Etat à ce sujet. Sa lecture m'a déçue, car même si on y reconnaît que presque 8% des élèves qui terminent leur cycle d'orientation n'ont pas de solution au moment de se lancer dans leur vie d'adulte, le rapport se borne à énumérer les solutions d'aide qui existent actuellement à l'exception d'un nouveau projet de détection des jeunes en difficulté mais déjà en passe d'être abandonné après 18 mois seulement, suite à un trop petit nombre de candidats. Pourtant, les préoccupations exprimées par les postulants sont bien réelles. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique qui prend du temps. Le semestre que propose le stage de préformation de Grolley ne suffit en général pas. En plus, il suppose une réelle volonté des jeunes en difficulté de prendre conscience d'une manière autonome de leurs lacunes et de chercher de l'aide, ce qui est rarement dans les possibilités de cette population qui demande à être suivie et encouragée. Surtout que, et le rapport nous l'apprend, la Plateforme jeunes dont le rôle est de les orienter vers les différentes possibilités d'aide est surchargée.

J'ai vainement cherché dans ce rapport une mention des projets éducatifs mis en place dans quatre cycles d'orientation du canton et financés en partie pour trois ans par la Fonda-

¹ Texte du rapport pp. 127ss.

tion Jacobs. Celui du cycle d'orientation de la Glâne, sous le nom de projet Transition Glâne, a pris en charge précocement depuis 2013, 10 à 15 élèves par année. Grâce à la mise en place d'un réseau performant de différents partenaires qui les ont accompagnés et soutenus depuis leurs années CO jusqu'à leur insertion dans leur vie d'adulte, ces jeunes et leurs familles sont accompagnés afin qu'aucun d'entre eux ne restent en marge de notre société. En trois ans, le programme a permis au Cycle d'orientation de la Glâne d'amener à bon port 25% des jeunes pris en charge. Mais son financement, après le retrait programmé de la Fondation Jacobs, n'est plus assuré. Pourrait-il être repris par le canton à parité avec les communes? On parle ici d'investissement car il est clair que la prise en charge de jeunes par le chômage, puis l'aide sociale par la suite, sera bien plus onéreuse.

Parmi les quatre profils de jeunes en difficulté présentés dans le rapport, le quatrième décrit celui des jeunes dont le quotient intellectuel frise les limites des normes de l'assurance invalidité. J'aimerais y ajouter celui des jeunes qui ont fait toute leur scolarité avec une intégration qui leur a permis de relever leurs possibilités un peu au-delà des normes mais qui, depuis la réforme de la péréquation financière RPT, ne sont plus bénéficiaires de l'AI. Malgré une scolarité ordinaire, ces jeunes n'auront pas la capacité de réussir un CFC. Ils seraient de bons candidats pour les centres de formation spécialisée du canton mais n'y seront pas admis car non reconnus par l'AI. On peut néanmoins être un peu rassuré de lire dans le rapport que, la plupart du temps, l'AI pourra quand même entrer en matière mais on peut aussi se demander qui accompagnera les jeunes et leurs familles pour obtenir ce privilège. Les auteurs du rapport mettent beaucoup d'espoir dans la loi sur la pédagogie spécialisée actuellement examinée en commission parlementaire. Il faudra y veiller car dans le projet seul deux articles, les articles 7 et 36, sont consacrés à la période post-scolaire. Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste prend note de ce rapport mais craint que, dans le futur, les jeunes qui font l'objet du postulat ne soient toujours pas assez reconnus pour bénéficier d'une réelle égalité des chances au moment d'entrer dans leur vie d'adulte.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat vom ausführlichen Bericht Kenntnis genommen. Die Studie der Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung zeigt auf, dass sowohl auf Kantons- wie auch auf Bundesebene gezielte Massnahmen zur Lösung des Problems getroffen wurden, so die Fachstelle Berufsberatung der Schulabgänger ohne Lösung für berufliche Eingliederung, das Betreuungssystem mit den auf den Seiten 7 und 10 aufgeführten Massnahmen und Lösungen, die Plattform Jugendliche, die Institution Aux Etangs in Freiburg.

Unsere Fraktion teilt die Meinung des Staatsrates, auf die Einführung einer zusätzlichen Massnahme, wie sie in der

Motion Burgener Woeffray/Wüthrich verlangt wird, sei zu verzichten.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: sur le plan professionnel, je suis un enseignant spécialisé qui arrive à la date fatidique ou fatale (Migros DATA) puisque dans quelques mois, je pense que je mettrai un terme à mon activité. Cela fait environ 40 ans que je travaille auprès des jeunes concernés par ce rapport.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt et satisfaction de son contenu fort complet mettant en avant un ensemble de mesures et de démarches qui vont toutes vers l'intégration de ces jeunes. Ces jeunes sont en difficulté pour plusieurs raisons, mais j'aurais tendance à dire que l'on peint le diable sur la muraille.

Malgré la bonne qualité de l'enseignement qui prévaut dans notre canton, notamment durant la scolarité obligatoire, force est de constater qu'au terme de ces 3 années au cycle d'orientation, plusieurs restent sur la touche à la fin. En 2016, on en dénombrait, comme le souligne le rapport, environ 8% (300–350 élèves). Si certains jeunes bénéficient de mesures AI jusqu'à la fin de leur intégration dans le monde du travail, beaucoup se dirigent vers cette Plateforme jeunes qui apparaît comme une planche de salut «last minute». A cet égard, à mon avis, il serait intéressant de savoir quel est leur parcours? D'où viennent-ils? Ont-ils un profil récurrent?

Dans le cadre d'une solution transitoire, le centre de Grolley fait un travail remarquable auprès de ces jeunes. Un peu plus d'une soixantaine d'entre eux peuvent bénéficier des mesures qu'on y prodigue. Malgré cet encadrement, cette aide à s'en sortir et malgré aussi, ne l'oublions pas, un engagement financier que de telles mesures suscitent, la moitié des participants ont abandonné ou arrêté ce processus.

On peut trouver une réponse à cet état de fait en prenant note qu'environ 30% de ces jeunes avaient des problèmes (hyperactivité, déficit de l'attention, dépendance, dépression), mais là je soulève une chose qui n'est pas dans le rapport. Sans parler à mon avis des carences éducatives, dont les premiers responsables sont les parents. Avec ce constat, on note avec satisfaction que l'AI collabore depuis 2015 avec ce centre et trouve encore des solutions ad hoc pour ces jeunes.

Les mesures que notre canton met à disposition de cette population sont conséquentes. Nous pouvons en prendre connaissance en page 2 du rapport.

Le Conseil d'Etat, quant à lui, estime que ces dernières suffisent et là on pourrait être d'accord. Pourquoi pas imaginer une aide spécifique, par exemple – ça vient de moi – aux entreprises qui seraient d'accord d'engager cette catégorie de jeunes, quand on sait que la formation dans un centre spécialisé coûte annuellement plusieurs dizaines de milliers de francs par élève, toutes charges confondues, et qu'au bout

du compte, il faut encore une prestation de l'AI pour qu'on puisse s'en sortir.

A titre personnel, je pense qu'une piste mériterait d'être analysée. Mon collègue Wüthrich a dit tout à l'heure que c'était des bombes à retardement. Pour avoir été membre de l'exécutif durant 18 ans (syndic d'une commune), je peux vous dire que ces jeunes, on les retrouve au service social de nos communes et c'est dramatique.

C'est avec ces considérations que notre groupe parlementaire prend acte de ce rapport.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant au CO et responsable de classes spécialisées.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention ce postulat ayant pour sujet l'encadrement de ces jeunes à difficulté majeure en vue de leur insertion professionnelle. Nous avons également examiné le rapport de la Commission pour les jeunes en difficulté (la CJD) à ce sujet.

Les efforts entrepris par l'Etat et les différents partenaires concernés par l'avenir de nos jeunes sont déjà conséquents et les possibilités offertes sont nombreuses et bien définies. Les jeunes en difficulté peuvent s'appuyer sur des aides et de l'écoute de la part de personnes compétentes et sur des structures, comme par exemple le SESAM, la Plateforme jeunes, Intervalle, les SeMo, PréFo et encore REPAIR afin de trouver un avenir professionnel. Nous avons de multiples outils pour venir en aide à cette minorité de jeunes. Il faut simplement bien les utiliser, ne pas être trop lent à les employer et ne pas se perdre dans des labyrinthes administratifs, afin de répondre rapidement aux attentes de ces jeunes. Le groupe décide de prendre acte de ce rapport, de remercier et de féliciter la Commission pour ce rapport fouillé sur la situation de ces aides aux jeunes en difficulté, tout en restant attentif à l'évolution de ce dossier.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral radical a pris connaissance du rapport faisant suite au postulat Burgener/Wüthrich et remercie le Conseil d'Etat pour la réponse exhaustive sur les différentes solutions mises en place, notamment en collaboration avec la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Je salue ici le travail remarquable effectué par cette Commission constituée de personnes des milieux concernés (orientation professionnelle, formation professionnelle, SPE, Office AI, CO, action social). Cette Commission qui a été reçue par le Club éducation et formation de ce Grand Conseil s'est fixé une priorité, à savoir: intégrer tous les jeunes dans le monde du travail! Objectif ambitieux! Pour y arriver, des stratégies à long terme ont été développées et de nombreuses structures sont actives, à savoir la Préfo à Grolley, les SEMO, la Plateforme jeunes, l'orientation professionnelle, le case management, toutes structures ayant pour but de trouver une

solution adaptée aux besoins des jeunes. Bien souvent une consolidation des ressources personnelles précède le processus d'orientation.

Même si l'objectif visé est de ne laisser aucun jeune sur la touche, il en ait cependant qui passe entre les mailles du filet ou qui rompe le fil, hélas. Les catégories de jeunes les plus touchées sont proches d'une situation AI ou sans formation entre 20 et 25 ans. Pour l'instant, l'Etat n'a pas jugé nécessaire d'implémenter une mesure complémentaire, car pas ou trop peu de demandes.

J'ai cependant un vœu à émettre: le financement accordé aux différentes mesures s'élève aujourd'hui à environ 9 millions et ce montant n'a pas évolué malgré l'augmentation substantielle de la population. Le dispositif est financé à hauteur de 9 millions environ, dont 45% provient de la Confédération (MMT), 41% de l'Etat et 14% du Fonds cantonal, lui-même financé à raison de 50% par le canton et 50% par les communes. La démographie galopante de notre canton voit une augmentation substantielle de jeunes qui se tournent vers la Plateforme jeunes – ils étaient 1200 jeunes en 2015–2016, mais 800 il y a 3 ans! Le budget actuel dévolu à ces mesures ne correspond plus à la demande, c'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de lâcher quelques deniers supplémentaires pour subvenir aux besoins actuels qui doivent être réévalués. Tout ce qui est fait en amont coûte moins cher que ce qui doit être investi plus tard en aval lorsque de graves problèmes surviennent!

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de réévaluer le montant accordé à ces mesures afin qu'il soit en adéquation avec les besoins. Combien de jeunes sont considérés comme sans solution actuellement?

En espérant que mon appel sera entendu et mon vœu réalisé, je réitère mes remerciements au Conseil d'Etat pour son rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Zuerst einmal herzlichen Dank an Grossrat Wüthrich und auch an die ehemalige Grossrätin Burgener für die Einreichung dieses parlamentarischen Instruments, welches Sie am 16. November 2015 einstimmig angenommen haben.

Die Verfasser des Postulats sind der Meinung, dass bestimmte Jugendliche mit grossen Schwierigkeiten besondere Bedürfnisse aufweisen, die eine längerfristige Betreuung erfordern und sie haben den Staatsrat aufgefordert, das bestehende Dispositiv zu prüfen. Ich glaube, es ist hier wichtig zu sagen, dass es sich bei den betroffenen Personen um Jugendliche handelt, die die Berufsvorbereitungsmassnahmen PreFo in Grolley besuchen. Es handelt sich um junge Mütter, um Jugendliche, die den Sonderschulunterricht besucht haben und es handelt sich auch um Jugendliche, die trotz einem IQ unter 75 keine Leistung der Invalidenversicherung erhalten.

Die Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung wurde mit dieser Aufgabe beauftragt. Sie hat den Freiburger Kontext untersucht und das Profil der angesprochenen Jugendlichen und die bereits existierenden Lösungen geprüft, um zu klären – und das ist der Punkt –, ob neue, zusätzliche Massnahmen geschaffen werden müssen, die diesen Profilen entsprechen.

Il est vrai que certains jeunes terminent le cycle d'orientation sans avoir trouvé de solution pour la suite. Mais il peut alors intégrer les mesures transitoires comme le semestre de préformation et de motivation ou d'autres solutions proposées. Je pense qu'il est important de souligner que le Conseil d'Etat, par le passé, a plusieurs fois affirmé qu'il se refusait à laisser les jeunes au bord de la route, c'est-à-dire sans solution professionnelle. Pour cela, il s'adresse aux dispositifs d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion et en particulier à la fameuse Plateforme jeunes. Durant l'année 2015–2016, cela a été précisé, 1200 jeunes se sont adressés à la Plateforme jeunes qui les a orientés vers la mesure transitoire la plus adaptée.

In Bezug auf das Profil der Jugendlichen, die von den Verfassern des Postulats angesprochen werden, ist zu erwähnen, dass es sich hier wirklich um besondere Fälle handelt, die in relativ geringer Zahl auftreten und die bereits zum Zielpublikum der von der Kommission aufgestellten Massnahmen gehören. Bei den Jugendlichen, die die Berufsvorbereitungsmassnahme (PreFo) in Grolley besuchen, blieben im Schuljahr nur 7 Fälle ohne Lösung, obwohl einige, das wurde richtig gesagt, diese Massnahmen abgebrochen haben.

Betroffene Jugendliche, die dies wünschen, werden anschliessend von den Case-Managern der Plattform Jugendliche betreut.

Für junge Mütter gibt es bereits eine Betreuungseinrichtung, die Institution Aux Etangs, die in Freiburg junge Mütter im Alter von 14–25 Jahren aufnimmt. Diese Plattform bietet eine sozialpädagogische Betreuung und eine pädagogische Unterstützung. Das Ziel der Betreuung ist es auch, die Ausbildung und die soziale und berufliche Eingliederung zu fördern.

Pour les jeunes qui suivent l'enseignement spécialisé, l'accompagnement doit être également satisfaisant, cela a été mentionné par la députée Lehner-Gigon. Vous aurez l'occasion de discuter, lors de vos délibérations sur la loi sur la pédagogie spécialisée, de l'introduction de cellules d'orientation professionnelle spécifique pour renforcer le conseil en orientation des élèves intégrés ne bénéficiant pas de prestations de l'AI.

En ce qui concerne les jeunes qui ne bénéficient pas de prise en charge AI malgré un QI inférieur à 75, il faut relever que ces refus de l'AI sont très exceptionnels car souvent une lourde atteinte à la santé ouvre un droit aux prestations.

D'une manière générale, l'examen de la Commission montre ainsi que pour les catégories mentionnées par les postu-

lants, des solutions sont généralement trouvées par le biais de mesures existantes. Des collaborations particulières permettent aussi de résoudre les cas les plus complexes. Je veux d'ailleurs relever ici la qualité et l'importance du travail de cette Commission en faveur des jeunes en difficulté d'insertion. Celle-ci va faire face à l'augmentation du nombre de jeunes qui s'adressent à la Plateforme. Et pour améliorer encore les prises en charge, alors que ses moyens sont limités, la Commission prévoit de consolider et d'ajouter les mesures existantes en renforçant leur flexibilité.

Pour résumé, les solutions existent dans le canton pour faire face à la situation des jeunes en difficulté et les profils énumérés par les postulants concernent un nombre marginal de personnes.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas nécessaire d'implanter un dispositif de préformation supplémentaire, mais j'ai bien évidemment pris acte – j'ai entendu le message – qu'il faut veiller à trouver l'équilibre entre les contraintes budgétaires et la nécessité de donner à la Commission les moyens de remplir sa mission si la tendance à l'augmentation des demandes devait se confirmer dans la durée.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 12h35.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—